



Pêches et Océans
Canada

Fisheries and Oceans
Canada

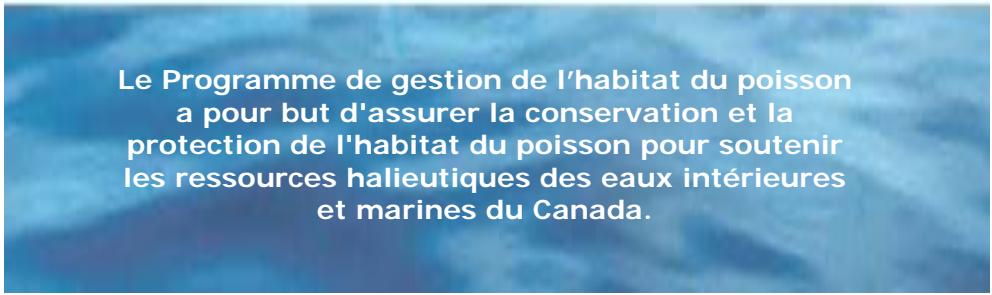
Plan d'action accéléré pour les sites contaminés fédéraux

Rapport d'étape annuel sur le soutien spécialisé du MPO

2004-2005



Canada



**Le Programme de gestion de l'habitat du poisson
a pour but d'assurer la conservation et la
protection de l'habitat du poisson pour soutenir
les ressources halieutiques des eaux intérieures
et marines du Canada.**

Publié par :

Direction générale des communications / Soutien spécialisé du Programme d'action
accéléré pour les sites fédéraux contaminés
Pêches et Océans Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0E6

MPO/2006-982

© Sa majesté la Reine du Chef du Canada 2006

Cette version imprimée : Cat. No. Fs-1-72/2005
Version PDF : Cat. No. Fs1-72/2005F-PDF

ISBN 0-662-49195-5
ISBN 0-662-71738-4

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE	1
1. INTRODUCTION	2
2. CONTEXTE	5
Gestion de l'habitat du poisson	5
Le Plan d'action accéléré pour les sites contaminés fédéraux	6
Soutien spécialisé au PAASCF.....	9
Prestation du soutien spécialisé du MPO	9
Formation	15
Visites de sites.....	15
Formation en gestion de l'habitat – programme de formation obligatoire	16
Initiatives d'Environnement Canada et de Santé Canada	16
Ateliers du MPO et du soutien spécialisé	17
Manuels et autres documents d'orientation	18
3. RÉALISATIONS DU SOUTIEN SPÉCIALISÉ DU MPO	19
Administration centrale.....	20
Régions.....	24
4. RAPPORTS PAR RÉGION	27
Région de Terre-Neuve-et-Labrador	27
Région des provinces Maritimes	31
Région du Golfe.....	35
Région du Québec.....	36
Région du Centre et de l'Arctique	38
Arctique de l'Ouest	39
Arctique de l'Est.....	43
Prairies	47
Secteur de l'Ontario et des Grands Lacs.....	49
Région du Pacifique et du Yukon	50
5. RAPPORT FINANCIER	57
Ressources du soutien spécialisé du MPO	59
6. PROCHAINES ÉTAPES POUR 2005-2006	59
7. CONCLUSIONS	60
8. ANNEXES	62
Annexe A – Sites contaminés fédéraux désignés pour faire l'objet d'une évaluation	62
Annexe B - Abréviations	67

Liste des tableaux

Tableau 1 – Approche fédérale en 10 étapes en vue du traitement d'un site contaminé dans le cadre du PAASCF	11
Tableau 2 – Cycle de travail annuel du soutien spécialisé du MPO dans le cadre du PAASCF	13
Tableau 3 – Activités et résultats du soutien spécialisé du MPO dans le cadre du PAASCF	23
Tableau 4 – Sites fédéraux par région qui ont reçu un soutien spécialisé du MPO en 2004-2005.....	25
Tableau 5 – Sites contaminés fédéraux dans la région de Terre-Neuve-et-Labrador ..	27
Tableau 6 – Étude de cas de la baie Saglek.....	30

RAPPORT ANNUEL 2004-2005
SOUTIEN SPÉCIALISÉ DU MPO DANS LE CADRE DU PAASCF

Tableau 7 – Sites contaminés fédéraux dans la région des provinces maritimes	31
Tableau 8 – Étude de cas : BFC de Greenwood, Nouvelle-Écosse	33
Tableau 9 – Sites soumis à une remise en état et à la gestion des risques dans la région du Québec en 2004-2005	37
Tableau 10 – Sites contaminés fédéraux dans la région du Centre et de l'Arctique	38
Tableau 11 – Sites contaminés fédéraux dans la région de l'Arctique de l'Ouest.....	40
Tableau 12 – Étude de cas : la mine Giant	43
Tableau 13 – Sites contaminés fédéraux dans la région de l'Arctique de l'Est.....	44
Tableau 14 – Sites contaminés fédéraux dans la région des Prairies.....	48
Tableau 15 – Sites contaminés fédéraux dans la région des Grands Lacs	50
Tableau 16 – Étude de cas : bloc des services d'entretien du parc national Glacier, en Colombie-Britannique (Parcs Canada).....	52
Tableau 17 – Sites contaminés fédéraux dans la région du Pacifique et du Yukon.....	53
Tableau 18 – Dépenses prévues comparativement aux dépenses réelles 2004-2005 ..	58
Tableau 19 – Affectation en années-personnes au MPO dans le cadre du PAASCF en 2004-2005	58

Liste des figures

Figure 1 – Sites faisant l'objet d'assainissement ou de gestion des risques en 2004-2005.....	5
Figure 2 - Répartition régionale des sites contaminés fédéraux soumis à la gestion des risques – comparaison entre les exercices de 2003-2004 et de 2004-2005.....	26
Figure 3 – Sites prioritaires du PAASCF par région.....	26

SOMMAIRE

Le présent rapport fournit de l'information sur les activités du soutien spécialisé du ministère des Pêches et Océans (MPO) au cours de l'exercice 2004-2005 et des progrès réalisés durant la deuxième année du Plan d'action accéléré pour les sites contaminés fédéraux (PAASCF). La production d'un rapport annuel au comité de direction des sites contaminés du PAASCF (par l'intermédiaire du Secrétariat), bien qu'elle soit une exigence liée à l'évaluation du programme, constitue également un moyen pour le soutien spécialisé du MPO de mesurer ses propres progrès, d'ajuster sa planification de travail et de mieux prodiguer ses conseils d'expert.

Le PAASCF a été établi par le gouvernement du Canada en avril 2003 dans le but de s'acquitter de sa responsabilité financière à l'égard des sites contaminés fédéraux (évaluée à environ trois milliards de dollars). En outre, ces sites menacent la santé humaine et l'environnement. Le MPO offre des conseils visant à déterminer, à évaluer, à prévenir, à atténuer et à corriger les risques de dommages causés au poisson et à l'habitat du poisson associés à de tels sites.

S'appuyant sur les progrès réalisés en 2003-2004, le soutien spécialisé du MPO a fourni aux ministères fédéraux gardiens, au Secrétariat du PAASCF et aux autres intervenants des conseils reposant sur des données scientifiques et techniques éprouvées ainsi qu'une orientation pour la gestion des sites faisant l'objet de mesures d'assainissement financées dans le cadre du Plan en 2003-2004 et des autres sites qui se sont ajoutés en 2004-2005 à la suite de nouvelles propositions. Le PAASCF est actuellement appliqué dans 58 sites prioritaires comparativement à 19 sites en 2003-2004.

Par le biais d'une gamme de mécanismes et de forums (par exemple le Groupe de travail sur la gestion des sites contaminés – GTGSC), et de communications sur une base quotidienne, le MPO a développé davantage ses relations avec les principaux ministères gardiens, notamment le ministère de la Défense nationale (MDN) et les ministères des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC), et avec les ministères experts partenaires, soit Santé Canada (SC) et Environnement Canada (EC). Ces relations constituent le fondement d'un programme efficace puisque les équipes multidisciplinaires sont plus aptes à composer avec les défis particuliers que posent les sites contaminés. Chaque site est unique, mais les approches et les plans possèdent une structure commune. Toutefois, divers problèmes, notamment la présence du poisson et de l'habitat du poisson, ont une incidence directe ou indirecte sur la façon dont les contaminants sont gérés. La souplesse et le développement d'une boîte à outils d'usage commun constituent des éléments essentiels pour la prévention et l'assainissement d'un site. L'accent mis sur le renforcement des relations tout au long de l'exercice 2004-2005 s'est traduit par de meilleures communications internes et une plus grande sensibilisation et confiance de la part des organismes gardiens qui viennent chercher des conseils auprès du soutien spécialisé du MPO.

Afin d'illustrer les progrès réalisés, le rapport comprend quelques études de cas très représentatives, notamment :

- parcs Canada – bloc des services d'entretien – Parc national Glacier, Colombie-Britannique;

RAPPORT ANNUEL 2004-2005
SOUTIEN SPÉCIALISÉ DU MPO DANS LE CADRE DU PAASCF

- la mine Giant, près de Yellowknife, Territoires du Nord-Ouest;
- Saglek, sur la côte nord du Labrador, Terre-Neuve-et-Labrador; et
- la base des Forces canadiennes de Greenwood, en Nouvelle-Écosse.

L'atelier annuel du soutien spécialisé du MPO s'est déroulé à Vancouver en mars 2005 et a rassemblé le personnel du MPO responsable du PAASCF. L'atelier a été utile pour déterminer l'orientation et servir de cadre pour la formation relative au PAASCF.

La responsabilisation constitue l'une des exigences principales du PAASCF. Seules une bonne gestion de l'information et des pratiques responsables en matière de production de rapports permettent de respecter une telle exigence. Le soutien spécialisé du MPO a utilisé, en partie, les capacités du système de suivi des dossiers touchant l'habitat (SSDH) pour répondre à ces besoins, et il envisage, dans un avenir proche, de créer un système de gestion des données dédié plus exclusivement au rôle de soutien spécialisé du MPO dans le cadre du PAASCF.

En 2004-2005, le MPO a reçu deux millions de dollars et a affecté 12 employés à plein temps pour mener à bien son rôle de soutien spécialisé dans le cadre du PAASCF.

1. INTRODUCTION

Le présent rapport 2004-2005 s'appuie sur la déclaration du rendement du PAASCF décrite dans le rapport annuel précédent. Le MPO a offert une multitude de conseils spécialisés à des ministères fédéraux gardiens relativement à un nombre croissant de sites contaminés desquels ils sont responsables, à des organismes fédéraux qui assurent l'administration du programme et, à l'occasion, à des organismes ou à des groupes extérieurs. Les pairs du MPO ont examiné les évaluations des risques pour le poisson et l'habitat du poisson liés aux sites et ont réalisé des études sur place dans certains sites pour lesquels il manquait de l'information. Le MPO a fourni des conseils sur les pratiques exemplaires et les mesures d'assainissement pour la mise en valeur de sites de petite envergure (stations de phare) et de grande envergure (mines à l'abandon) ainsi que sur la gestion des risques pour certains sites éloignés extrêmement contaminés et comportant des risques élevés. Le MPO a entrepris de concevoir des outils et d'appliquer leur utilisation à la surveillance de son propre progrès en matière de conseils. Il a également continué à nouer des relations avec des ministères gardiens, notamment Transports Canada (TC) et le ministère de la Défense nationale, et des organisations, des sociétés d'Etat et d'autres organismes fédéraux responsables de terrains gouvernementaux, et à établir des réseaux d'experts au sein du MPO et à l'extérieur, particulièrement avec les ministères partenaires, EC, SC et le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) par le truchement du Groupe de travail sur la gestion des sites contaminés fédéraux, la communication sur une base quotidienne et par l'organisation d'événements, comme l'atelier tenu à Vancouver en mars 2005.

RAPPORT ANNUEL 2004-2005
SOUTIEN SPÉCIALISÉ DU MPO DANS LE CADRE DU PAASCF

À titre d'exemple, en 2004-2005, le MPO a mis à profit ses ressources dans le but :

- de développer davantage le programme national de soutien spécialisé du MPO dans le cadre du programme de gestion de l'habitat en parallèle avec la vision, la politique et les objectifs du Ministère;
- de mettre l'accent sur la conception, l'amélioration et l'application d'outils d'évaluation des risques fondée sur des données scientifiques au sein du Ministère et avec le concours des organismes partenaires de soutien spécialisé relevant de SC et d'EC;
- de développer le réseau d'expertise au sein du Ministère par le biais de la formation, de la communication régulière entre les régions et d'ateliers et de réunions;
- de mettre en œuvre et de perfectionner les plans de travail à long terme à partir du plan d'action élaboré en 2003-2004;
- de créer et de sophistiquer les structures de responsabilisation;
- de fournir des conseils spécialisés aux ministères gardiens relativement à 58 sites prioritaires (dont 55 pleinement subventionnés, un financé en partie tout au long de l'année et deux autonomes), une hausse comparativement à 19 sites en 2003-2004;
- d'offrir des examens par les pairs des propositions de financement des ministères gardiens et, le cas échéant, d'offrir des conseils sur les plans de mise en valeur, les évaluations de sites, les initiatives d'intendance et de conformité à la réglementation aux ministères gardiens et au Secrétariat du programme; et
- d'examiner et de produire des rapports sur les réalisations.

L'exercice 2004-2005 représente la deuxième année d'activité du soutien spécialisé du MPO. Le financement du programme a présenté des possibilités pour le PAASCF, puisque des sites supplémentaires ont obtenu un appui financier dans le cadre du programme. Les six régions et l'administration centrale du MPO ont travaillé de concert afin de s'assurer que le spectre entier d'expertise au sein du MPO mis à la disposition des ministères et organismes gardiens soit offert efficacement. En misant sur la courte existence du PAASCF mais surtout sur la vaste expérience passée du MPO en matière de sites contaminés et en examinant la documentation disponible à l'échelle nationale et internationale sur l'orientation concernant l'évaluation des risques, le MPO a accru sa gamme d'options et d'outils applicables à la détermination, à l'évaluation, à l'assainissement et à la surveillance des sites contaminés fédéraux. Les études de cas reproduites dans les présentes illustrent l'application du rôle de soutien spécialisé du MPO et la façon dont le Ministère a fourni des conseils d'expert dans la pratique concernant une multitude de situations et de conditions uniques. Étant donné la diversité géographique et écologique du Canada, une solution ne peut convenir à toutes les circonstances. Cette année, le rapport comprend des études de cas qui constituent des exemples pratiques pour démontrer l'application réelle du soutien spécialisé du MPO à des

RAPPORT ANNUEL 2004-2005
SOUTIEN SPÉCIALISÉ DU MPO DANS LE CADRE DU PAASCF

sites contaminés particuliers qui font l'objet d'activités d'assainissement ou de gestion des risques organisées par les ministères et organismes fédéraux gardiens.

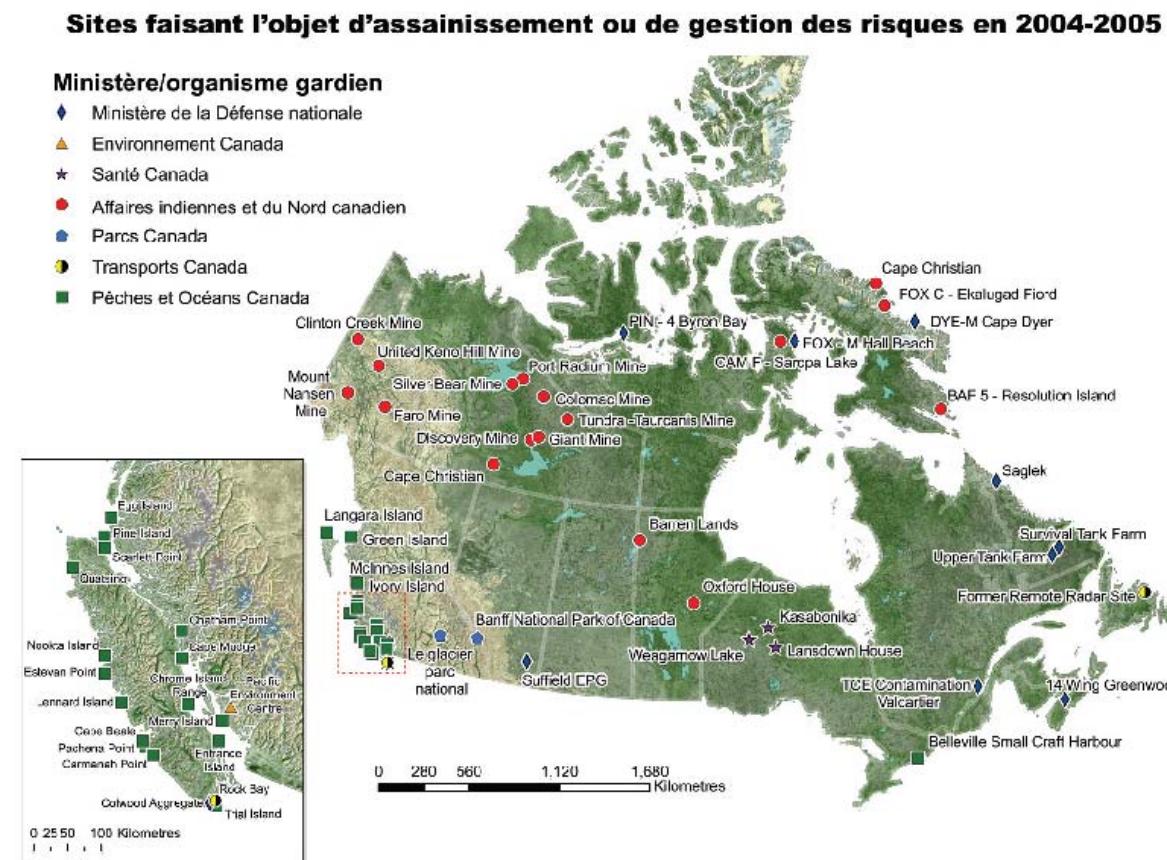
Lorsque les ministères et les organismes gardiens en font la demande, le MPO fournit des conseils sur l'évaluation des risques, la classification du site, la réglementation, les plans d'assainissement et les exigences techniques. Les examens par les pairs sont réalisés relativement à diverses présentations techniques, notamment l'évaluation des risques pour l'environnement (ÉRÉ), l'évaluation préalable des risques (ÉPR), la notation des risques et les rapports d'étape.

En outre, le MPO a offert des conseils scientifiques et sur la réglementation (mémoires au Cabinet et présentations au Conseil du Trésor) ainsi qu'une expertise technique au Secrétariat du PAASCF, et à l'ensemble du programme, sur des questions comme l'évaluation des risques pour l'environnement, les outils de classement par priorité, la préparation de documents d'orientation et de réglementation ainsi que la production de rapports et l'évaluation du programme.

Par ailleurs, pendant que le PAASCF était déployé et que les propriétaires de sites contaminés non fédéraux exploraient le financement partagé, des organismes ou des responsables de sites périphériques au PAASCF ont fait appel au MPO pour qu'il leur fournit des conseils sur le plan technique et sur les procédures, notamment les étangs bitumineux de Sydney, le canal Lachine et les mines d'uranium en Saskatchewan.

L'appui financier du Conseil du Trésor au PAASCF en 2004-2005 a procuré au MPO les ressources nécessaires pour couvrir les salaires et les frais d'exploitation afin de développer davantage et d'élargir le soutien spécialisé dans le cadre du programme de gestion de l'habitat, tel que le démontre la mise en œuvre progressive d'un plan de travail pluriannuel visant la prestation du soutien spécialisé. Cette année, le MPO a mis l'accent sur l'établissement d'un cadre et l'amélioration de la communication et de l'offre de conseils, ce qui comprend, par exemple, une attention accrue aux exigences liées à la gestion des données, à la planification, à la formation et au développement de relations avec les ministères gardiens et les partenaires. Le PAASCF, dans sa deuxième année d'activités, a fait des progrès rapides en ce qui concerne la détermination et le classement par priorité des sites comportant un intérêt pour le MPO (relativement aux risques pour l'environnement) et en participant aux plans de gestion pour la garde des sites. Rappelons que le nombre de sites a triplé comparativement à la première année.

Figure 1 – Sites faisant l'objet d'assainissement ou de gestion des risques en 2004-2005



2. CONTEXTE

Gestion de l'habitat du poisson

Le MPO a pour mandat de gérer et de conserver les ressources aquatiques d'eau de mer et d'eau douce du Canada et leur habitat. Même si en vertu de la *Loi sur les pêches* le Ministère est principalement responsable de la réglementation, afin d'atteindre ses objectifs de protection du poisson et de son habitat, le MPO favorise la bonne intendance de l'environnement, conclut des partenariats et fournit des conseils stratégiques et techniques aux utilisateurs des ressources. La réussite du MPO dans la gestion nationale du poisson et de l'habitat du poisson peut être attribuable en grande partie à un partage efficace de l'information entre les ministères et à l'orientation fournie par les experts aux principaux intervenants extérieurs. Le programme de gestion de l'habitat du MPO, avec ses programmes d'intendance proactive et ses initiatives en matière de conformité à la réglementation, est par conséquent bien placé pour appuyer la participation du MPO au programme de soutien spécialisé au PAASCF.

Le programme de gestion de l'habitat, qui est en partie fondé sur la *Politique de gestion de l'habitat du poisson* du MPO (*la politique de l'habitat*, 1986), établit les buts et les stratégies pour la protection et la conservation de l'habitat du poisson et, dans la mesure du possible, l'assainissement et l'amélioration de l'habitat du poisson qui a été dégradé. On atteindra l'objectif et les buts de la *politique de l'habitat* par le truchement de huit stratégies de mise en œuvre : protection et respect des règlements; planification intégrée des ressources; recherche scientifique; consultation publique; formation et information du public; participation de la collectivité (action coopérative); amélioration de l'habitat; et surveillance de l'habitat.

Un élément clé de la *politique de l'habitat* réside dans le principe directeur « d'aucune perte nette de la capacité de production des habitats ». Le MPO applique un tel principe afin que les pertes inévitables de l'habitat découlant des projets de développement (et dans ce cas-ci, des projets de remise en état) soient compensées par la création de nouveaux habitats ou la remise en état de l'habitat.

La politique procure une orientation et de l'information sur la façon dont le MPO gère l'habitat du poisson en ce qui a trait aux demandes des utilisateurs légitimes des ressources en eau. Les objectifs du MPO consistent à empêcher, autant que possible, les pertes d'habitat et à équilibrer les dommages ou pertes inévitables de l'habitat en le remplaçant par un habitat équivalent ou meilleur (compensation), ce qui mène ultimement à un « gain net » d'habitat. Le MPO encourage et favorise l'amélioration de l'habitat comme partie intégrante du processus de gestion de l'habitat.

La législation et la politique sur l'habitat (1986) du MPO sont particulièrement pertinentes pour les sites où la contamination (ou le risque de contamination) a une incidence sur le poisson ou l'habitat du poisson. Le Canada a tiré parti de sa condition de pays hautement industrialisé, mais il a hérité des sites contaminés fédéraux qui vont de pair avec cette condition, dont plusieurs nuisent ou ont la possibilité de nuire à l'habitat du poisson. On craint qu'à certains sites contaminés fédéraux, l'habitat du poisson ne soit déjà trop contaminé pour être utilisable. Bon nombre de sites montrent déjà une capacité réduite de l'habitat pour soutenir la pêche si le poisson était réintroduit. D'autres préoccupations du MPO portent sur le nettoyage proposé de ces sites car les activités de remise en état mêmes pourraient nuire davantage à l'habitat du poisson déjà endommagé ou réduire la capacité productive de l'habitat non touché.

Par le biais de la politique sur l'habitat, le MPO vise l'objectif global « d'augmenter la capacité productive naturelle des habitats des ressources halieutiques du pays » en atteignant les trois buts de la politique, à savoir la conservation, la restauration et l'aménagement de l'habitat du poisson. Ces buts s'appliquent parfaitement et conviennent tout à fait aux sites contaminés.

Le Plan d'action accéléré pour les sites contaminés fédéraux

Les sites contaminés fédéraux peuvent être considérés comme un héritage découlant des pratiques passées et des tentatives incohérentes d'assainissement qui ont laissé certains terrains fédéraux et systèmes aquatiques dans un état qui menace sérieusement la santé humaine et l'environnement. Conformément avec la

RAPPORT ANNUEL 2004-2005
SOUTIEN SPÉCIALISÉ DU MPO DANS LE CADRE DU PAASCF

politique du Conseil du Trésor, le budget de 2003 du gouvernement fédéral avait annoncé une somme de 175 millions de dollars qui devaient être affectés entre 2003 et 2005 à un plan d'action accéléré qui prendra la forme d'un programme d'une durée de 25 ans visant à assainir les sites contaminés fédéraux. Un montant supplémentaire de 100 millions de dollars a été fixé pour les années suivantes (de 2005 à 2008).

Le PAASCF est un vaste programme d'une durée prévue de 25 ans visant à réduire les risques menaçant la santé humaine et l'environnement de même que les responsabilités financières associées aux sites contaminés fédéraux à risque élevé. Les sites à risque élevé sont définis en fonction du système national de classification (SNC) élaboré par le Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME). Une part de quatre-vingt-dix pour cent (90 p. 100) du financement annuel du PAASCF, selon un rapport de partage des coûts de 70:30, est accessible aux ministères fédéraux pour les sites contaminés admissibles qu'ils souhaitent remettre en état ou dont ils veulent gérer les risques. Jusqu'à 5 p. 100 de ces fonds du PAASCF peuvent être engagés dans le but d'évaluer les sites que l'on soupçonne être contaminés. Dix pour cent du financement du PAASCF sont consacrés à la gestion et l'administration du programme.

Dans le cadre du processus, les ministères gardiens déterminent les sites contaminés fédéraux et les inscrivent à l'inventaire des sites contaminés fédéraux (ISCF) du Conseil du Trésor. Les responsables de ces sites sur le plan financier doivent être identifiés et les risques doivent être évalués. Un plan de gestion est alors établi par les ministères gardiens et il fait l'objet d'une mise à jour annuelle. Les ministères gardiens sont tenus de mettre en œuvre des activités d'assainissement ou de gestion des risques ainsi que toute surveillance qui serait requise.

Le PAASCF a été introduit afin de faciliter la coordination nationale nécessaire à l'assainissement des sites contaminés. Les organismes gardiens, comme l'Agence Parcs Canada, et les ministères fédéraux, notamment le ministère de la Défense nationale et Transports Canada, ainsi que d'autres organismes fédéraux responsables de la gestion des terrains fédéraux et, par conséquent, responsables, en vertu de la politique sur les sites contaminés du SCT, des sites déterminés contaminés qui comportent des risques possibles ou réels pour le poisson et l'habitat du poisson, peuvent demander des conseils spécialisés au MPO afin de respecter les obligations qui leur sont imposées dans le cadre du PAASCF. Le programme reconnaît le besoin de soutien des ministères spécialistes à ces organismes et ministères gardiens en ce qui a trait à l'évaluation des risques menaçant la santé et l'environnement, et au soutien technique et scientifique en fonction de leur champ d'expertise.

Les Services intégrés du MPO (biens immobiliers) figurent également parmi les organismes gardiens dans le cadre du PAASCF. Possédant des centaines de phares, de ports pour petits bateaux et de postes de garde-côte, les Services intégrés du MPO travaillent en étroite collaboration avec les experts au sein du MPO, et avec les ministères experts partenaires, afin de gérer les sites contaminés du MPO.

Les sites contaminés fédéraux à risque élevé sont classés par catégorie par les gardiens et leur niveau de risque est évalué dans le cadre d'ÉPR. Les sites sont

RAPPORT ANNUEL 2004-2005
SOUTIEN SPÉCIALISÉ DU MPO DANS LE CADRE DU PAASCF

alors classés selon un système de notation des risques exclusif au PAASCF. Bien que les ministères gardiens aient souvent recours à des services d'experts pour mener à bien les ÉPR, la nature spécialisée des risques menaçant la santé et l'environnement (y compris le poisson et l'habitat du poisson) exige une consultation avec les ministères fournissant ce type d'expertise. Dans le cadre du PAASCF, EC, MPO et SC sont les ministères considérés comme les experts pouvant fournir des conseils spécialisés aux ministères gardiens.

Une fois que les ministères gardiens ont terminé les ÉPR et préparé les notes pour le risque du niveau 1 des sites posant le plus de risque, les ministères experts réalisent leur propre classification des risques du niveau 2 pour la santé et l'environnement. Les sites qui obtiennent les notes les plus élevées et pour lesquels des propositions ont été présentées au PAASCF se voient attribuer la priorité sur le plan du financement.

Le Secrétariat du CT :

- assure la cohérence avec les politiques du CT sur la gestion des biens immobiliers fédéraux, y compris les sites contaminés fédéraux;
- examine les aspects financiers des propositions;
- évalue la capacité de réaffectation du ministère; et
- administre les fonds du PAASCF.

Conjointement, le SCT et EC forment le Secrétariat du PAASCF, responsable de l'administration du programme.

Environnement Canada et le SCT président également conjointement un comité directeur des sous-ministres adjoints (SMA) sur les sites contaminés fédéraux et représentant tous les ministères responsables de sites contaminés fédéraux et les trois ministères scientifiques experts.

Le comité directeur :

- supervise l'ensemble du cadre de gestion des sites contaminés fédéraux;
- met en œuvre le PAASCF; et
- approuve le financement des projets et les changements de processus à partir des recommandations formulées par le GTGLC.

Le GTGLC (présidé par le MDN et EC), fournit un cadre régulier au PAASCF et s'avère un forum propice à la discussion et à la résolution des problèmes techniques et liés aux procédures. Le groupe englobe plus de 15 ministères et organismes fédéraux. Un sous-comité se réunit entre six et dix fois par année pour gérer principalement le processus d'évaluation des risques du programme et formuler des recommandations pertinentes dans le but de rationaliser le processus et d'établir des règles du jeu équitables. Le soutien spécialisé de l'administration centrale du MPO siège à la fois au comité et à son sous-comité.

Les objectifs du PAASCF sont les suivants :

Accélérer la remise en état ou la gestion des risques dans les sites contaminés fédéraux présentant les risques les plus élevés pour la santé

RAPPORT ANNUEL 2004-2005
SOUTIEN SPÉCIALISÉ DU MPO DANS LE CADRE DU PAASCF

humaine et l'environnement et réduire du même coup les responsabilisés fédérales associées à de tels sites.

La prestation du programme dans le but de réaliser ces objectifs comporte trois aspects : 1) les ministères fédéraux gardiens ont la responsabilité de déterminer leurs sites contaminés, de se procurer le financement pour leur assainissement et de gérer ces sites; 2) en ayant recours aux conseils des ministères experts; 3) dans le cadre du PAASCF géré conjointement par EC et le SCT.

Pour obtenir davantage d'information sur le PAASCF, consulter le site Web de la politique de gestion des sites contaminés fédéraux du Conseil du Trésor.

http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs_pol/dcgpubs/RealProperty/fcsmp-qscf_f.asp

Soutien spécialisé au PAASCF

Le soutien spécialisé offert aux ministères gardiens, ainsi qu'au Secrétariat du PAASCF, directement ou par le truchement des sous-comités du GTGLC, assuré par SC, EC et le MPO, est coordonné par l'administration centrale. Les conseils spécialisés concernant des sites en particulier et le classement des sites présentant les risques les plus élevés sont assurés à l'échelle régionale et coordonnés principalement par le biais des groupes de travail interministériels régionaux (GTIR) comptant des représentants des organismes gardiens régionaux et des ministères experts.

Le rôle principal d'un ministère expert est de conseiller. Le personnel a le mandat de travailler en étroite collaboration avec les GTIR à concevoir des outils de travail et des approches normalisés, à fournir de l'orientation interne ainsi qu'aux autres ministères, à offrir de la formation, à faire la promotion du respect des règlements, de la sensibilisation et des activités de communication. Le rôle de soutien spécialisé comprend également les évaluations préalables des risques, la notation des sites à risque élevé, le soutien lors du processus de présentation du projet et la fourniture de conseils sur la gestion des sites. Le personnel de soutien spécialisé a le mandat de fournir des conseils et de l'orientation éprouvés sur le plan scientifique, uniformes à l'échelle du pays, au Secrétariat du PAASCF, aux ministères gardiens et au GTGLC. Les conseils doivent être conformes aux objectifs, aux politiques et aux plans du PAASCF établis dans le cadre du programme de 2003.

Prestation du soutien spécialisé du MPO

Le soutien spécialisé du MPO, dans le cadre du PAASCF, engage la gestion de l'habitat, à titre de partenaire du MPO, qui joue un rôle de premier plan, de concert avec SC et EC, dans le but de réduire les risques menaçant la santé humaine et l'environnement associés à l'assainissement ou aux activités de gestion des risques des sites financés dans le cadre du programme. Chaque ministère expert offre des conseils spécialisés conformément à son mandat, à ses exigences législatives et politiques. La fonction de soutien consultatif du MPO comprend l'examen des évaluations préalables des risques réalisées par les ministères gardiens, des présentations de projets et l'élaboration des critères, de la méthodologie et des pratiques exemplaires visant à réduire ou à éviter les répercussions négatives des contaminants sur le poisson et son habitat.

RAPPORT ANNUEL 2004-2005

SOUTIEN SPÉCIALISÉ DU MPO DANS LE CADRE DU PAASCF

Le soutien spécialisé du MPO a la responsabilité de conseiller les ministères gardiens fédéraux et d'établir la liaison avec leurs homologues provinciaux et fédéraux, de fournir des conseils spécialisés et de s'assurer que les activités de remise en état du site ou de gestion des risques ne menacent pas davantage les ressources halieutiques du Canada et les habitats du poisson. Autant que possible, relativement aux sites contaminés, les experts du MPO font la promotion des mesures d'assainissement appropriées pour l'habitat du poisson ou, le cas échéant, de l'amélioration de l'habitat du poisson, conformément à la *politique de l'habitat* adoptée en 1986 par le MPO.

En plus des politiques et lignes directrices du Conseil du Trésor et de celles plus générales du gouvernement du Canada, le MPO encadre son rôle au sein du PAASCF de ses propres politiques et de son mandat en vertu de la *Loi sur les pêches* (particulièrement l'article 35 [habitat]), de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, de la *Loi sur les espèces en péril*, et de bien d'autres. L'article 36 de la *Loi sur les pêches*, qui interdit le rejet de substances nocives dans des eaux où vivent des poissons, est administré par Environnement Canada.

Le terme « poisson » désigne toutes les étapes de vie des poissons à nageoires, des mollusques, des crustacés et des mammifères marins. L'expression « habitat du poisson » désigne les eaux où vivent les poissons et les frayères, les aires d'alevinage, de croissance et d'alimentation et les routes migratoires dont dépend, directement ou indirectement, la survie des poissons.

Le personnel du soutien spécialisé du MPO, bien qu'il relève de la Gestion de l'habitat et de la Direction des grands projets du Secteur des océans et de l'habitat, sert de canal de communication pour les conseils provenant des divers secteurs d'expertise du Ministère, y compris la recherche scientifique et la gestion des pêches. Les membres du personnel collaborent avec les services de communication et d'administration du MPO dans le cadre de leurs fonctions au sein du PAASCF. Les conseils, bien qu'ils soient axés principalement sur la protection, l'amélioration et la surveillance de l'habitat du poisson, touchent également la promotion du respect des règlements, la recherche, la planification, l'information du public, la formation et la consultation.

Le rôle de soutien spécialisé au PAASCF tenu par le MPO est défini dans le document, Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats (CGRR).

L'apport le plus direct du MPO au PAASCF réside sans contredit dans la démarche reproduite au tableau 1. Pour répondre au besoin d'une approche uniforme en matière d'assainissement des sites contaminés fédéraux, le GTGLC a élaboré un cadre de gestion des sites en 10 étapes harmonisé aux documents d'orientation du CCME et de l'Association canadienne de normalisation (CSA). Le cadre sert d'outil aux ministères gardiens afin de les aider à planifier à long terme la gestion des sites contaminés fédéraux à risque élevé et à réduire leurs responsabilités inhérentes. Le soutien spécialisé s'intègre à diverses étapes du cadre en 10 étapes (tableau 1).

Tableau 1 – Approche fédérale en 10 étapes en vue du traitement d'un site contaminé dans le cadre du PAASCF

Processus en dix étapes pour l'examen des sites contaminés fédéraux dans le cadre du PAASCF		
Processus	Organisme gardien	Soutien spécialisé du MPO
Étape 1 Repérage des sites présumés contaminés	Identifier le site fédéral en vue de l'inscrire au RLCF et de procéder à une éventuelle remise en état.	
Étape 2 Antécédents historiques	Recueillir et analyser des données historiques et relatives au contexte à propos du site.	Fourniture de renseignements de base liés au poisson et à l'habitat du poisson ainsi qu'aux initiatives de réglementation antérieures, le cas échéant..
Étape 3 Première analyse	Effectuer une caractérisation préliminaire de la contamination et des conditions du site.	
Étape 4 Classification du site (CCME)	Accorder une priorité au site en vue de futures enquêtes et/ou d'activités de remise en état/gestion des risques.	Fourniture de renseignements de base liés au poisson et à l'habitat du poisson, le cas échéant, ou proposition d'une méthode d'enquête.
Étape 5 Programme d'analyse détaillé	Se concentrer sur des secteurs de préoccupation précis (établis à l'étape 3) afin de procéder à une enquête et des analyses approfondies.	Discussions entre l'évaluateur/gestionnaire de risques de l'organisme gardien et l'expert en soutien spécialisé du MPO.
Étape 6 Nouvelle présentation au CCME (Système national de classification)	Mettre à jour le classement selon les résultats des enquêtes approfondies.	
Étape 7 Élaboration d'une stratégie de remise en état/de gestion des risques	Énoncer le problème. Planification propre au site visant à tenir compte des contaminants à risque élevé. Modèle conceptuel.	Préoccupations du public relativement à l'expertise scientifique du MPO et du MPO lui-même. Identification des facteurs d'agression des aboutissements importants du MPO.

RAPPORT ANNUEL 2004-2005
SOUTIEN SPÉCIALISÉ DU MPO DANS LE CADRE DU PAASCF

Étape 8 Mise en œuvre de la stratégie de remise en état/de gestion des risques	Mise en œuvre d'un plan propre au site comportant des pratiques exemplaires. Minimiser ou éliminer la portée de l'action agressant-réaction.	Conseils concernant les exigences pour l'habitat et l'incidence possible sur le poisson et l'habitat du poisson. Proposition de pratiques exemplaires pour la gestion du poisson et de l'habitat du poisson.
Étape 9 Confirmation de l'échantillonnage et rapport final	Documenter les résultats des activités de remise en état, de gestion des risques.	Interprétation des résultats se rapportant aux incidences sur le poisson et l'habitat du poisson.
Étape 10 Suivi à long terme	Analyse du rétablissement. Vérification de la réussite.	Procéder à l'examen par les pairs des exigences concernant le poisson et l'habitat du poisson.

L'établissement du budget du PAASCF, les prises de décisions et les activités de gestion des sites respectent un cycle économique annuel (fondé sur l'exercice) (tableau 2.) Le processus de soutien spécialisé comporte des activités et des résultats visés dont les délais sont critiques, notamment la planification du travail, les visites des sites, les examens par les pairs des évaluations des risques et la production de rapports annuels. À titre d'exemple, les sites ont une accessibilité restreinte dans les emplacements éloignés. La principale fonction du soutien spécialisé est de conseiller et de collaborer avec les ministères gardiens fédéraux. Le personnel est en consultation avec les ministères gardiens concernant des plans d'assainissement conformes aux objectifs des politiques du MPO. Également, la consultation est le moyen adopté afin de déterminer les possibilités d'améliorer la qualité de l'environnement en faisant la promotion de la gestion des risques et des approches en matière d'assainissement qui comptent des indicateurs de la qualité de l'environnement. La priorité est accordée aux conseils donnés relativement aux projets financés dans le cadre du PAASCF. Cependant, sur demande, des conseils spécialisés sont donnés concernant tous les sites contaminés fédéraux et, à l'occasion, d'autres sites d'intérêt fédéral. Le personnel des bureaux régionaux du MPO fait le suivi des projets du PAASCF tout au long de leur durée, et fournit des conseils sur la planification du projet et sur l'assainissement et la gestion des risques à mesure que les plans sont mis en œuvre et, plus tard, sur les activités de fermeture. Cette façon de procéder exige une formation continue et un perfectionnement visant à s'assurer que le personnel est expert en matière de risques liés à l'environnement, associés aux divers sites, et qu'il connaît bien l'interprétation de tels risques relativement aux objectifs du MPO.

RAPPORT ANNUEL 2004-2005
SOUTIEN SPÉCIALISÉ DU MPO DANS LE CADRE DU PAASCF

Tableau 2 – Cycle de travail annuel du soutien spécialisé du MPO dans le cadre du PAASCF

MOIS	PRINCIPALES ACTIVITÉS DANS LA RCN	PRINCIPALES ACTIVITÉS RÉGIONALES
AVRIL	<ul style="list-style-type: none"> Achèvement de la planification du travail à effectuer au cours de l'exercice dans le cadre du programme de soutien spécialisé du MPO et consultation sur les plans avec d'autres ministères offrant un soutien spécialisé. Début du processus d'allocation des ressources aux régions en vue de mettre en œuvre les plans de travail. Rapport annuel au Secrétariat du PAASCF 	Les gestionnaires régionaux du soutien spécialisé du MPO terminent les plans de travail et les remettent à l'administration centrale; les conseillers spécialistes examinent les renseignements sur les nouveaux sites et les prochaines évaluations de sites.
MAI	Administration du programme (gestion de l'information et coordination du programme avec les régions du MPO et le Secrétariat du PAASCF)*	Les conseillers spécialistes examinent les renseignements sur les nouveaux sites pour lesquels un financement est demandé.
JUIN	Réunion/téléconférence avec les gestionnaires de l'habitat en région afin de discuter de l'administration du PAASCF et des plans de reddition de compte et des progrès à cet égard**	<ul style="list-style-type: none"> Visites des sites actuellement financés et des sites pour lesquels une demande de financement devrait être présentée pour le prochain exercice
	Élaboration d'une nouvelle formation et amélioration	<ul style="list-style-type: none"> Consultation avec les organismes gardiens au sujet de leur évaluation préalable des risques à des sites, et d'autres documents à l'appui de leur demande de financement Formation
JUILLET		
AOÛT		
SEPTEMBRE - OCTOBRE	L'administration centrale et les régions du soutien spécialisé du MPO se préparent en vue de l'examen de l'ÉRÉ afin d'établir la notation des risques et le caractère adéquat de la documentation.	
	Les régions procurent à l'administration centrale des rapports semestriels.	
NOVEMBRE	Appel de propositions du Secrétariat du PAASCF pour le financement de projets	Notes de l'ÉRÉ relativement aux nouveaux sites
DÉCEMBRE	Réunion du GTGSC et du	

RAPPORT ANNUEL 2004-2005
SOUTIEN SPÉCIALISÉ DU MPO DANS LE CADRE DU PAASCF

	comité directeur des SMA pour discuter du financement et des réallocations	
JANVIER	<p>Coordination du rôle du MPO dans la notation des risques (ÉRÉ) des projets soumis par les organismes fédéraux gardiens</p> <p>Commentaires, au besoin, sur la présentation au CT pour l'exercice prochain</p>	Résultats relativement à la notation des risques de l'ÉRÉ du soutien spécialisé du MPO pour les sites nouvellement présentés au Secrétariat du PAASCF
FÉVRIER	Début du processus de rapport annuel	Les régions procurent le rapport de fin d'exercice à l'administration centrale.
MARS	<ul style="list-style-type: none"> • Le comité directeur des SMA approuve le financement des projets. • Prévisions financières de fin d'exercice 	<p>Planification régionale des visites aux sites ayant récemment obtenu un financement</p> <p>Les régions soumettent à l'administration centrale les demandes en ressources et débutent le travail de planification pour le prochain exercice financier.</p>
	Atelier sur le soutien spécialisé du MPO	Atelier sur le soutien spécialisé du MPO

- * Le rôle administratif du programme de soutien spécialisé de l'administration centrale du MPO est décrit en détail dans le Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats. Il s'agit d'une activité permanente au cours de tout l'exercice financier; on ne montre ci-dessus qu'une partie du tableau.
- ** Bien que dans le tableau les réunions avec les gestionnaires régionaux et les réunions techniques avec l'administration centrale ne soient mentionnées qu'une fois, elles ont lieu sur une base régulière.

Tout aussi importantes que les activités énumérées précédemment, mentionnons les responsabilités administratives inhérentes au soutien spécialisé, par exemple la coordination quotidienne (bureau régional) et à long terme (administration centrale) de la planification du travail, l'établissement du budget, l'enseignement, la gestion de l'information, s'assurer des ressources adéquates, la production des rapports du programme et la comptabilité, la direction et la prestation du programme.

Bien que le MPO ait toujours fourni des conseils techniques et fondés sur des données scientifiques à tous les clients, le programme du PAASCF lui permet de mieux utiliser et concentrer, à long terme, ses ressources en vue de donner aux organismes gardiens des conseils uniformes à l'échelle du pays, sur la base de

RAPPORT ANNUEL 2004-2005
SOUTIEN SPÉCIALISÉ DU MPO DANS LE CADRE DU PAASCF

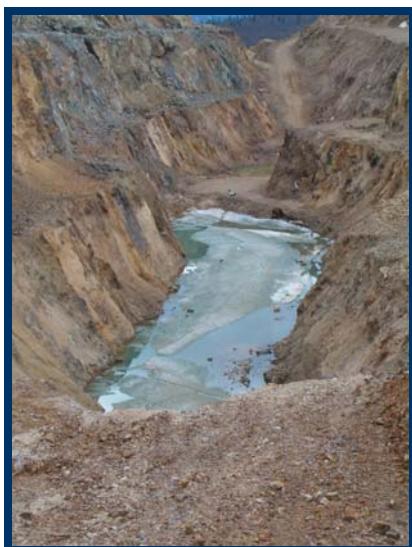
partenariats consultatifs, sur la protection et le renouvellement du poisson et de l'habitat du poisson associés aux sites contaminés fédéraux.

Formation

Les rôles et les responsabilités de Pêches et Océans Canada en vertu du PAASCF comptent un volet de formation. Le personnel spécialisé des bureaux régionaux et de l'administration centrale du MPO suit une formation continue relativement au programme, aux changements et aux améliorations apportés aux processus. Il a la possibilité de suivre régulièrement une formation technique et scientifique afin de mieux s'acquitter de ses fonctions d'expert-conseil. La formation est offerte par divers moyens au sein du Ministère ou par l'intermédiaire d'organismes ou d'autres sources. La formation peut prendre différentes formes, notamment : des ateliers pratiques pour se familiariser avec la nature unique et les questions de réglementation associées aux contaminants des biens immobiliers fédéraux et des régions aquatiques adjacentes (visites de sites); la distribution de documents techniques; et l'utilisation de modules d'enseignement autodidactes et d'ateliers nationaux ou internationaux.

Visites de sites

Les experts du PAASCF du MPO consultent les ministères gardiens fédéraux et les gestionnaires des sites, organisent des visites dans les propriétés fédérales contaminées afin de constater directement les problèmes et d'évaluer les risques éventuels pour l'environnement, le poisson et l'habitat du poisson. Ces renseignements sont essentiels lors de l'évaluation des risques par les pairs et la formulation de conseils pertinents quant aux exigences réglementaires ou aux pratiques exemplaires visant à protéger les populations de poisson, ou à améliorer l'habitat du poisson dans les sites contaminés ou les zones adjacentes. Par exemple, en mai 2004, les organismes centraux du gouvernement fédéral, les ministères gardiens et les représentants des trois ministères experts, y compris le MPO, ont visité trois mines abandonnées du Yukon : les mines Keno Hill, Mount Nansen et Faro.



L'eau d'exhaure de la mine principale de Mount Nansen doit être pompée et traitée afin de l'empêcher de s'écouler dans le ruisseau Pony

Ces mines abandonnées sont toutes confrontées au même problème de confinement des déchets pour lesquels les risques de suintement ou le défaut de confinement définitif pourraient se traduire par de sérieux effets néfastes sur l'environnement. Les saumons quinnat géniteurs en migration à proximité de tels sites contaminés pourraient être menacés dans l'avenir.

Les intervenants des bureaux régionaux du MPO dans le cadre du programme se servent des visites de sites pour recueillir des renseignements supplémentaires sur les sites, pour mieux coordonner leurs activités et pour rencontrer des collègues du soutien spécialisé et les responsables des organismes gardiens sur place afin de discuter des situations éventuelles. Les visites de sites sont également très utiles pour l'évaluation des risques ainsi que l'apport et les recommandations ultérieures du MPO aux ministères gardiens relativement à la planification de l'assainissement.

Formation en gestion de l'habitat – programme de formation obligatoire

Les experts du soutien spécialisé au PAASCF du MPO travaillent en étroite collaboration avec les biologistes de l'habitat puisque ces derniers relèvent tous de la Gestion de l'habitat et que le soutien spécialisé est l'intermédiaire par lequel les conseils d'expert sur l'habitat sont fournis aux ministères gardiens. En 2004, le MPO a entrepris une période de renforcement du programme de gestion de l'habitat dans le cadre du Plan de modernisation du processus environnemental (PMPE) mis en œuvre dans l'ensemble du Ministère. L'introduction en janvier 2005 d'une formation obligatoire constituait une initiative d'envergure dans le cadre de la revitalisation du programme. Les experts du soutien spécialisé du MPO sont tenus de suivre la formation obligatoire en gestion de l'habitat, un module de formation électronique qui couvre la réglementation fédérale, les règlements du MPO et les instructions opérationnelles.

Le soutien spécialisé du MPO est à concevoir un cadre de travail visant à offrir une formation future sur les sites contaminés (formation sur l'évaluation des risques, la remise en état des sites contaminés) qui serait à la fois un complément et une partie du cours de formation du programme de gestion de l'habitat.

Initiatives d'Environnement Canada et de Santé Canada

Santé Canada a joué un rôle de premier plan dans l'organisation de séminaires nationaux en divers emplacements. Ces séminaires portaient sur la formation en matière d'évaluation des risques pour la santé humaine et l'examen par des pairs des risques pour la santé. Les spécialistes du MPO assistent régulièrement à ces cours de formation à l'échelle nationale. À titre d'exemple, le personnel de l'administration centrale et les experts du PAASCF du MPO de plusieurs régions ont suivi la formation sur l'évaluation des risques pour la santé humaine de SC. L'accent a été mis sur la méthode probabiliste relativement aux sites contaminés lors de l'atelier qui s'est déroulé à Toronto du 27 au 29 octobre 2004.

D'autres séances de formation analogues de SC, auxquelles le personnel du MPO dédié au PAASCF a participé, ont eu lieu à Edmonton, à Vancouver, à Halifax et dans d'autres grands centres. Environnement Canada (principalement le Secrétariat du PAASCF), par le biais de ses conseillers, offre une formation sur l'évaluation des risques pour l'environnement relativement au programme du

RAPPORT ANNUEL 2004-2005
SOUTIEN SPÉCIALISÉ DU MPO DANS LE CADRE DU PAASCF

PAASCF. Le personnel des bureaux régionaux et de l'administration centrale du MPO y a assisté et a participé aux forums, par exemple à l'atelier d'EC tenu le 19 novembre 2004 axé sur la conception d'un outil de notation des risques dédié aux sites contaminés fédéraux.

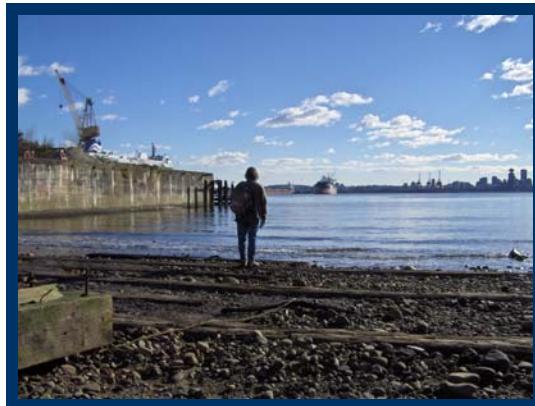


**Atelier d'orientation pour le PAASCF du MPO qui a eu lieu
à Vancouver du 21 au 23 mars 2005**

Ateliers du MPO et du soutien spécialisé

Le soutien spécialisé de l'administration centrale du MPO a organisé un atelier national du 21 au 24 mars 2005 à Vancouver, sous le patronage du bureau régional du Pacifique et du Yukon du MPO; l'atelier visait à la fois à servir d'exercice d'orientation au profit des experts du MPO de toutes les régions et d'outil de planification afin de déterminer dans quelles situations les services du MPO seraient requis pour mieux offrir les activités de soutien spécialisé au PAASCF lors de l'exercice 2005-2006.

L'événement qui a duré trois jours a porté sur l'examen des pratiques actuelles, l'élaboration de documents d'orientation (pour les ÉRÉ et des applications plus générales du programme), les besoins en matière de formation et le développement plus poussé du rôle de soutien spécialisé dans le cadre de la gestion de l'habitat du MPO. L'atelier a comporté également des présentations faites par le personnel d'EC et de SC, une séance de téléconférence et une visite du projet de réaménagement du site historique du chantier maritime Versatile. Bien que ce site ne fasse pas partie du PAASCF, la relation consultative du MPO relativement au site, ses contaminants marins caractéristiques et son besoin en matière de stabilisation des berges en font un exemple idéal de la collaboration du Ministère avec le secteur privé à l'égard de buts complémentaires. Environ 30 personnes ont participé à l'atelier.



**Site de réaménagement de l'ancien chantier maritime Versatile;
assainissement de l'habitat semi-hauturier**

En octobre et en novembre 2004, le personnel du soutien spécialisé du MPO a participé aux cours de formation par ordinateur (dans divers grands centres) d'une durée de deux jours et demi offerts par SC à l'échelle nationale portant sur l'évaluation des risques.

Également en novembre 2004, le personnel du soutien spécialisé du MPO a participé à Montréal à l'atelier sur l'établissement de la portée des incidences d'EC visant à déterminer les priorités relativement aux risques pour l'environnement et les besoins en matière d'orientation. L'objectif de l'atelier était d'évaluer le besoin de mettre à jour les outils et la formation sur l'évaluation des sites contaminés, de la communication des risques de sorte d'assurer que les conseils des experts du PAASCF soient à jour et précis.

Manuels et autres documents d'orientation

Le personnel de soutien spécialisé du MPO à l'administration centrale, en consultation avec les experts régionaux du PAASCF du MPO, la gestion de l'habitat et le personnel d'autres secteurs du MPO, est en train d'élaborer un manuel et d'autres documents d'orientation du soutien spécialisé afin d'aider les intervenants du Ministère. Ces outils visent à procurer une orientation fondamentale aux experts du PAASCF dans le cours de leurs tâches en décrivant le cadre du soutien spécialisé du MPO, les rôles attendus, la méthodologie pour la réalisation des évaluations des risques et la nature de la sensibilisation des ministères gardiens et les façons de les sensibiliser dans le cadre du PAASCF. En particulier, les documents d'orientation expliqueront la façon dont le soutien spécialisé du MPO peut le plus efficacement venir en aide à ces ministères. Un document provisoire a été rédigé en 2004-2005.

En outre le manuel, le soutien spécialisé du MPO centre ses efforts sur l'élaboration de documents d'orientation particulier à l'intention des ministères gardiens afin de les aider à intégrer les préoccupations relatives à la pêche dans la gestion des sites contaminés. Ces documents sont encore à l'étape de la planification.

3. RÉALISATIONS DU SOUTIEN SPÉCIALISÉ DU MPO

En 2004-2005, Pêches et Océans Canada a mené à terme sa première année complète du PAASCF.

Voici les réalisations principales du MPO :

- au début de 2005, participation à la préparation du Mémoire au Cabinet sur la gestion à long terme des sites contaminés fédéraux et de la responsabilité commune, et à la présentation au CT pour le programme du PAASCF de 2005-2006;
- élaboration d'un document de travail visant à justifier l'intégration de la recherche scientifique au PAASCF et les possibilités pour le secteur de la science du MPO de soutenir la recherche nécessaire au PAASCF;
- le gestionnaire national du soutien spécialisé aux sites contaminés fédéraux a effectué une visite organisée par le MAINC dans trois sites du Yukon, accompagné du personnel du bureau régional au nom du Secrétariat du PAASCF : les mines Mount Nansen, United Keno Hill et Faro;
- poursuite de l'élaboration, de l'amélioration et de la mise en œuvre du Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats (CGRR) et un modèle logique pour la fonction de soutien spécialisé du MPO, complémentaire au CGRR du Secrétariat du PAASCF et conforme aux règlements du MPO;
- préparation d'un document sur le cadre du soutien spécialisé du MPO (mars 2004) visant à orienter les activités du programme;
- étude et définition du rôle du soutien spécialisé au sein du cadre existant de modernisation de la gestion de l'habitat du MPO; formation et orientation offertes au personnel en vertu d'autres mandats légiférés du MPO (la *Loi sur les espèces en péril*, la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, etc.);
- initiation de la dotation de deux postes de spécialistes (postes temporaires) pour la région de l'administration centrale;
- fourniture, discussion au sujet de l'orientation et élaboration de documents d'orientation par le biais d'appels conférence réguliers avec les régions pour les besoins de formation, particulièrement relativement aux ÉRÉ;
- déploiement et application d'un plan de travail national détaillé pour classer les activités du programme en ordre de priorité et pour établir les jalons et fixer les objectifs;
- coordination des processus d'examen du PAASCF du MPO concernant 58 sites prioritaires;
- poursuite de l'établissement d'un réseau de soutien spécialisé régional dirigé par l'administration centrale lié au GTIR dans chacune des régions d'EC;

RAPPORT ANNUEL 2004-2005
SOUTIEN SPÉCIALISÉ DU MPO DANS LE CADRE DU PAASCF

- finances et administration des ressources humaines;
- le personnel de l'administration centrale dédié au PAASCF a travaillé avec le personnel du MPO et des communications d'EC afin de former un partenariat visant à faire connaître les réalisations du soutien spécialisé du MPO au PAASCF (p. ex., l'annonce du Ministre concernant le financement du projet de port pour petits bateaux de Belleville);
- appui au Secrétariat du PAASCF dans la création d'un processus de classement des risques pour l'environnement et l'élaboration de règles et de communications; le soutien spécialisé du MPO a participé à des infocapsules et au matériel connexe comportant les questions et les réponses pour les ministres;
- intégration du CGRR du soutien spécialisé du MPO au programme ministériel de gestion de l'habitat et communications avec les régions afin de les diffuser et mise en œuvre le programme de soutien spécialisé du MPO;
- planification et mise en œuvre d'un atelier national sur le soutien spécialisé du MPO tenu du 21 au 23 mars 2005 à Vancouver (voir la sous-section Formation);
- distribution du manuel d'orientation du Secrétariat du PAASCF et application du processus de classification des sites du PAASCF;
- enquêtes environnementales réalisées par le biais d'évaluations des risques pour l'environnement, y compris les examens par les pairs; examen des options d'assainissement et des coûts s'y rattachant; essais sur le terrain de techniques d'assainissement; et collaboration à l'établissement d'un plan de gestion des examens préalables des risques; et
- en 2004-2005, Énergie atomique du Canada limitée (EACL) a entrepris la planification d'une stratégie visant à réagir aux problèmes de santé, de sécurité et liés à l'environnement associés à la désaffectation de l'infrastructure et du terrain (en particulier les laboratoires Whiteshell) tout en poursuivant les activités de soins et d'entretien. Par l'entremise du GTGLC et avec l'aide de Ressources naturelles Canada (RNCan), les projets ont été désignés comme pouvant être admissibles au financement dans le cadre du PAASCF. Le MPO, de concert avec EC et SC, a donné son opinion sur les conditions du site, a proposé des activités et a réalisé des ÉRÉ en plus de livrer ses commentaires sur les ÉRÉ existantes pour ces propriétés.

Administration centrale

Gestion, direction, établissement du budget et coordination du programme du PAASCF par les moyens suivants :

- apport, examen et collaboration avec le Secrétariat du PAASCF au cours de la préparation de la troisième présentation au CT (approuvée en 2005). La présentation au CT concernait les exigences en matière de financement de

RAPPORT ANNUEL 2004-2005
SOUTIEN SPÉCIALISÉ DU MPO DANS LE CADRE DU PAASCF

- projet, de rendement et de production de rapports ainsi que la rationalisation du programme et les modifications en vue de son amélioration;
- participation aux sous-groupes du GTGLC pour l'établissement et la recommandation de règles régissant le PAASCF, de critères de travail et d'outils;
 - participation au sous-comité du GTGLC dans le cadre du PAASCF pour l'amélioration des outils de classement des risques;
 - interaction et action sur une base quotidienne avec les intervenants du programme dans les régions et l'administration centrale du MPO, des ministères gardiens et des ministères partenaires;
 - liens de travail plus étroits avec le Bureau de la coordination de l'environnement (biens immobiliers) du MPO. À titre d'exemple, le MPO est l'un des ministères fédéraux possédant le plus grand nombre de sites (pour la plupart des stations de phare, des quais, etc.);
 - animation de l'atelier 2005 à Vancouver, y compris une visite du Centre environnemental du Pacifique (chantier maritime Versatile), et participation à l'atelier Environnement Canada-MPO tenu à Montréal portant sur l'ÉRE;
 - préparation d'un cycle de travail annuel du MPO – intégré et conforme au Secrétariat et à l'ensemble des processus du PAASCF; l'administration centrale du MPO a réalisé tous les éléments du cycle, y compris le CGRR, les rapports, les mises à jour (pour la répartition du cycle, voir le tableau 2);
 - orientation des régions quant à l'ouverture de la communication avec les Premières nations;
 - participation à l'amélioration des processus ÉRÉ1 et ÉRÉ2 du PAASCF;
 - déplacement dans les régions (Colombie-Britannique et Pacifique, Centre et Arctique) et visites des sites contaminés – pour comprendre les défis que doit relever le soutien spécialisé et pour communiquer des renseignements essentiels au personnel des bureaux régionaux sur le processus du PAASCF et de sa mise en œuvre;
 - direction et coordination d'un réseau interne du soutien spécialisé du MPO formé de membres du personnel régional dédiés à offrir des conseils dans le cadre du PAASCF;
 - préparation d'un plan de travail pour 2004-2005 et d'un rapport d'étape annuel pour le soutien spécialisé du MPO;
 - formation du groupe de travail national rassemblant les gestionnaires du soutien spécialisé au PAASCF des bureaux régionaux et de l'administration centrale du MPO et organisation de réunions tenues régulièrement; rédaction de l'ébauche du mandat et des rôles et des responsabilités afin d'améliorer la communication entre les régions et l'administration centrale;

RAPPORT ANNUEL 2004-2005
SOUTIEN SPÉCIALISÉ DU MPO DANS LE CADRE DU PAASCF

- participation commune aux réunions du soutien spécialisé (EC, MPO, SC) et consultations sur les examens des présentations de projet, le classement, le financement et la production de rapports;
- dotation, établissement de budget, planification de la contribution du soutien spécialisé du MPO avec des organismes centraux (p. ex., CGRR); et gestion de l'information du programme et coordination des besoins en communications. (Voir également le cycle d'activités annuel); et
- participation au soutien spécialisé du MPO à l'administration centrale et dans les bureaux régionaux concernant les projets du Secrétariat gérés par des conseillers de l'extérieur (c.-à-d., Franz Environmental Inc., Cantox, Stratos pour n'en nommer que quelques-uns) pour évaluer les outils existants (CCME) et en concevoir de nouveaux pour procéder à l'évaluation des risques pour l'environnement.

Tableau 3 – Activités et résultats du soutien spécialisé du MPO dans le cadre du PAASCF

ACTIVITÉS DE SOUTIEN SPÉCIALISÉ DU MPO DANS LE CADRE DU PAASCF	
Soutien scientifique et technique offert aux ministères gardiens	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Participation aux groupes de travail interministériels régionaux ▪ Prestation de formation sur l'évaluation des risques et la divulgation des risques ▪ Examen spécialisé par les pairs des évaluations des risques ▪ Formulation de conseils spécialisés aux ministères au sujet des pratiques exemplaires et des options pour la gestion des risques/assainissement et la surveillance des sites ▪ Formulation de conseils sur la sensibilisation du public et la divulgation des risques ▪ Formulation de conseils spécialisés pour les dépistages et les évaluations environnementales ▪ Promotion de la conformité aux règlements et aux politiques aux sites ▪ Liaison entre les ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux et les communautés autochtones ▪ Examen des propositions de projet pour fournir des commentaires d'expert comme l'exige la <i>Loi canadienne sur l'évaluation environnementale</i> (LCEE) ou des processus d'évaluation environnementale comparables dans le Nord ▪ Prestation de conseils aux ministères gardiens, selon les demandes, pour élaborer des cadres de référence et examiner les propositions d'évaluations des risques 	
Soutien scientifique et technique pour le PAASCF	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Participation aux groupes de travail interministériels régionaux ▪ Prestation de conseils spécialisés au Secrétariat au sujet d'un système de classement relatif valable sur le plan scientifique et uniforme à l'échelle nationale ▪ Élaboration d'approches normalisées, de matériel d'orientation et de formation en évaluation des risques pour le poisson, l'habitat du poisson et l'eau salubre aux sites contaminés fédéraux ▪ Prestation de conseils spécialisés sur les évaluations des niveaux de risques et les notes des risques aux sites posant de grands risques ▪ Promotion de la conformité aux règlements et aux politiques aux sites ▪ Formulation de conseils sur la sensibilisation du public et la divulgation des risques ▪ Liaison entre les ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux et les communautés autochtones ▪ Examen des propositions de projet pour fournir des commentaires d'expert comme l'exige la LCEE ou des processus d'évaluation environnementale comparables dans le Nord 	
RÉSULTATS DU SOUTIEN SPÉCIALISÉ DU MPO DANS LE CADRE DU PAASCF	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Protocoles d'évaluation/outils de classement des risques pour la santé humaine et l'environnement ▪ Évaluation des risques écologiques et classement des sites fédéraux ▪ Conseils, matériel et ateliers de formation ▪ Matériel pour la divulgation des risques et la sensibilisation du public ▪ Rapports sur l'examen par des experts des évaluations des risques pour la santé et l'environnement ▪ Rapports sur les progrès de l'assainissement des sites/gestion des risques ▪ Rapports sur les examens par les experts et adoption des rapports sur les fermetures des sites/l'achèvement 	

Régions

Le personnel du soutien spécialisé du MPO a offert des services consultatifs dans six régions du MPO. Les conseils concernaient tous les volets du programme, conformément au rôle et aux responsabilités du MPO en vertu du PAASCF (voir la figure 1 qui illustre la répartition des 58 sites prioritaires de l'exercice 2004-2005) et ont été offerts à tous les ministères gardiens de sites fédéraux pour lesquels des préoccupations relatives au poisson ou à l'habitat du poisson avaient été déterminées.

Dans plusieurs cas, le personnel du MPO a fourni à des ministères fédéraux un soutien spécialisé avant la création du PAASCF et a continué à le faire au cours du programme, que les sites visés étaient financés ou non (voir la section intitulée Production de rapports par région) dans le cadre du PAASCF. La mine Giant (voir l'étude de cas au tableau 12) est un exemple de site contaminé pour lequel le MPO continue de donner des conseils spécialisés dans le cadre du PAASCF.

Les sites visés par le PAASCF en 2004-2005 étaient situés dans les six régions, bien que la majorité était située dans trois régions (Terre-Neuve-et-Labrador, Centre et Arctique, Pacifique et Yukon). Dans certaines régions, le soutien spécialisé était également offert relativement à des sites contaminés fédéraux qui n'étaient toujours pas subventionnés et à des sites qui présentent encore un certain intérêt pour le MPO (p. ex., les étangs bitumineux de Sydney, le canal Lachine).

À titre d'exemple, en 2004-2005, le gouvernement de la Saskatchewan, en collaboration avec RNCAN, a étudié les options possibles pour l'assainissement des sites d'anciennes mines d'uranium Gunnar et Lorado situées dans le nord de la Saskatchewan (un héritage de l'effort du Canada dans le cadre de la guerre froide) puisqu'elles relèvent d'une responsabilité commune en vertu du PAASCF. Les sites sont désignés Classe 1 du Système national de classification en raison de l'incidence des radionucléides et des métaux lourds, des résidus acidifiants et d'autres déchets contaminant éventuellement les lacs environnants, notamment le lac Athabasca, et nuisant à la qualité de l'eau, aux poissons et à leur habitat. Le MPO continue son travail avec les organismes fédéraux et provinciaux à ce sujet, offrant ses conseils par le truchement du soutien spécialisé et examinant les documents préliminaires aux présentations.

Parmi les principales réalisations régionales, mentionnons :

- le soutien spécialisé au PAASCF illustré par quatre études de cas : la mine Giant; le parc national Glacier; la baie Saglek; la base des Forces canadiennes de Greenwood;
- la participation aux GTIR;
- l'examen et l'offre de conseils techniques et scientifiques spécialisés pour la présentation au CT de l'exercice 2004-2005;
- la notation des risques pour les sites fédéraux; et
- la formulation de conseils en continu concernant les 56 sites financés en 2004-2005 ainsi que les sites non financés dans le cadre du PAASCF, qui comprennent :

RAPPORT ANNUEL 2004-2005
SOUTIEN SPÉCIALISÉ DU MPO DANS LE CADRE DU PAASCF

- l'examen par les pairs des plans du site relativement au poisson et à l'habitat du poisson;
- l'examen des projets en vertu de la LCÉÉ; et
- la promotion du respect des règles.

Tableau 4 – Sites fédéraux par région qui ont reçu un soutien spécialisé du MPO en 2004-2005

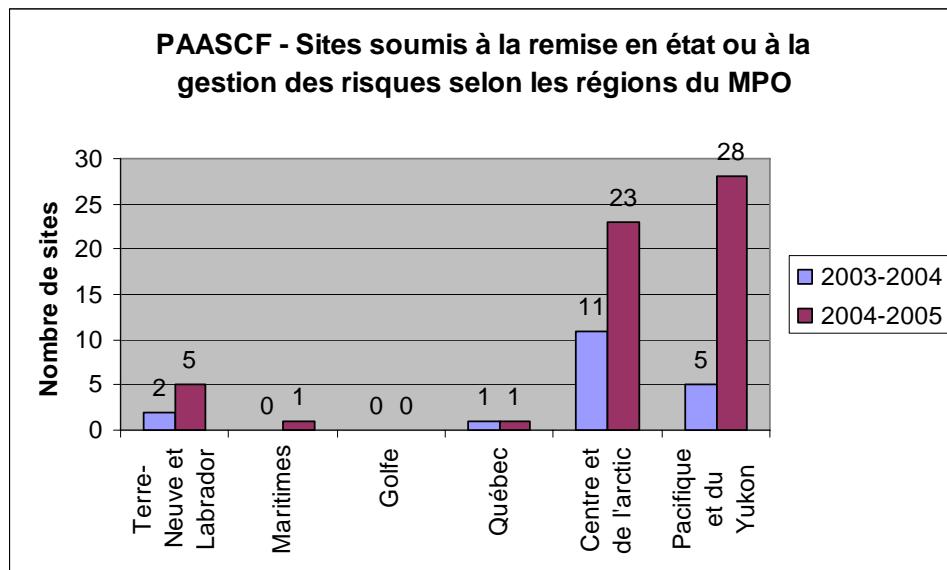
Région	Sites classés sur la liste des priorités	Sites financés dans le cadre du PAASCF en 2004-2005	Nombre total de sites
Terre-Neuve-et-Labrador	6	5	11
Provinces maritimes	3	1	4
Golfe	0	0	0
Québec	7	1	8
Centre et Arctique	37	23	60
Pacifique et Yukon	41	28	69
Total	94	58*	152

- * Le MPO a donné des conseils spécialisés relativement à 58 sites qui devaient faire l'objet de financement en vue de l'assainissement ou de la gestion des risques durant l'exercice 2004-2005. Cependant, le travail à deux de ces sites, Cap Christian et Axe Point, n'a pas débuté cette année-là, mais le travail concernant le parc national Glacier s'est ajouté en milieu d'exercice, ce qui porte le total à 56 sites gérés dans le cadre du PAASCF pour cet exercice.

Les sites financés susmentionnés, en plus de 94 autres sites, ont été déterminés par les ministères gardiens comme comportant les risques les plus élevés, et ils ont été classés ainsi afin de dresser une *Liste des sites contaminés fédéraux prioritaires représentant les risques les plus élevés*, en fonction des risques menaçant la santé humaine et l'environnement. Plusieurs régions ont déclaré avoir offert un soutien spécialisé à trois des sites contaminés fédéraux susmentionnés outre ceux désignés comme nécessitant des mesures dans le cadre du programme du PAASCF.

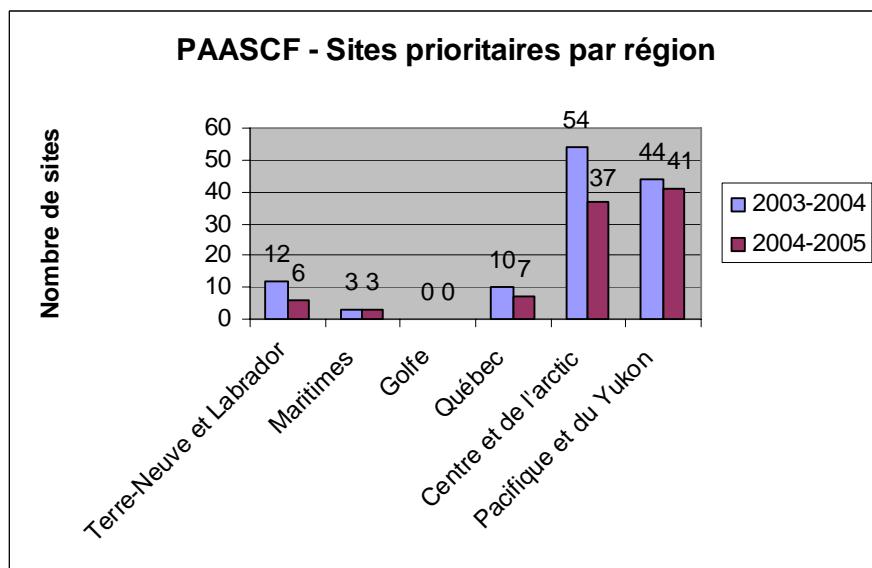
En 2004-2005, le soutien spécialisé du MPO a offert des conseils aux ministères gardiens concernant 58 sites fédéraux désignés à risque élevé (56 sites dans le cadre du programme durant l'exercice 2004-2005 ont fait l'objet d'un financement) admissibles à l'assainissement ou à la gestion des risques. La figure 2 illustre la répartition de ces sites parmi les régions du MPO.

Figure 2 - Répartition régionale des sites contaminés fédéraux soumis à la gestion des risques – comparaison entre les exercices de 2003-2004 et de 2004-2005



Un soutien spécialisé a également été fourni pour l'établissement du niveau de risque que présentaient les projets présentés en 2004-2005 pour obtenir du financement par l'entremise de la *Liste des sites contaminés fédéraux prioritaires représentant les risques les plus élevés*. La **figure 3** illustre la répartition régionale des 94 sites contaminés fédéraux qui ont été classés en fonction des risques qu'ils présentent pour la santé humaine et l'environnement.

Figure 3 – Sites prioritaires du PAASCF par région



4. RAPPORTS PAR RÉGION

Région de Terre-Neuve-et-Labrador

Au cours de l'exercice 2004-2005, la région de Terre-Neuve-et-Labrador a fourni des conseils liés au PAASCF au sein du MPO (c.-à-d., aux Services intégrés), et à d'autres ministères du gouvernement (MDN, Transports Canada, Gendarmerie royale du Canada [GRC] et Travaux publics et Services gouvernementaux Canada [TPSGC]). Les types de sites contaminés qui ont été examinés durant l'exercice ont continué à être principalement des sites connexes à des bassins et à des chantiers maritimes, à des phares, à des quartiers de la GRC, à des installations et des bases militaires, et à plusieurs sites sous-marins.

Tableau 5 – Sites contaminés fédéraux dans la région de Terre-Neuve-et-Labrador

Sites contaminés fédéraux dans la région de Terre-Neuve-et-Labrador	
Sites	Ministère
Sites soumis à la remise en état et à la gestion des risques en 2004-2005	
Saglek (BPC)	Défense nationale
Parc de stockage	Défense nationale
Parc de stockage de survie	Défense nationale
Ancienne station de radar éloignée 59	Transports Canada
Chantier maritime de Terre-Neuve	Transports Canada
Total des sites ayant reçu du financement : 5	
Liste des sites prioritaires	
Saglek (BCP)	Défense nationale
Parc de stockage	Défense nationale
Parc de stockage de survie	Défense nationale
Ancienne station de radar éloignée 59	Transports Canada
Chantier maritime de Terre-Neuve	Transports Canada
Shea Heights/Sud	Défense nationale
Total des sites classés par risque sur la liste des priorités : 6	

À Terre-Neuve-et-Labrador, les sites contaminés fédéraux dans le cadre du PAASCF représentent un large éventail de contaminants normalement associés à des quais, à l'aviation, aux installations et aux logements militaires. Parmi ces contaminants, mentionnons des diphényles polychlorés (BPC), des métaux lourds, des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) et des hydrocarbures pétroliers totaux ou une combinaison de tous ces contaminants. Les activités de remise en état sont parfois compliquées en raison de la présence de munitions explosives non explosées.

Argentia

Bien que les projets de remise en état et les sites contaminés de l'ancienne base militaire à Argentia ne soient pas financés directement dans le cadre du PAASCF, le MPO a continué d'y participer et de fournir des conseils spécialisés. Le projet d'assainissement environnemental de 81 M \$ à Argentia a débuté à l'automne 1996 et vise notamment : le retrait de 16 réservoirs d'essence souterrains; l'assainissement de plusieurs étangs contaminés; la construction d'un site d'enfouissement sécuritaire pour stocker des matières dangereuses; et l'installation d'une digue pour éviter les problèmes éventuels de lixiviat. En raison de la proximité du projet de plans d'eau douce et d'eau de mer, le MPO a fourni beaucoup de conseils spécialisés. Le projet en est aux dernières étapes. Le MPO a continué de participer au groupe de travail sur l'assainissement d'Argentia qui a examiné les activités permanentes d'assainissement. Une visite du site a été réalisée afin d'évaluer l'achèvement du projet et l'élimination des risques écologiques et des risques pour la santé.

Projet d'assainissement à Saglek (Voir l'étude de cas au tableau 6).

MDN - Goose Bay

La base des Forces canadiennes de Goose Bay est un grand projet de restauration qui en est encore à ses premières étapes. La propriété de Goose Bay comprend plus de 26 sites que l'on soupçonne être contaminés. Les données préliminaires suggèrent qu'il existe entre 500 000 et 3 200 000 litres d'hydrocarbures libres, 200 000 mètres cubes de sol contaminé et 1 000 000 de litres d'eau souterraine contaminée par les hydrocarbures. De plus, deux réservoirs souterrains d'un ancien établissement de nettoyage à sec renferment 20 000 litres de tétrachloroéthylène, de dichloroéthylène et d'eau contaminée au chloroéthylène. En raison de la proximité immédiate de ces projets avec des plans d'eau douce et salée, le MPO a conseillé les responsables. Deux visites des sites ont été effectuées et deux réunions du groupe de travail ont eu lieu en 2004-2005; le MPO a également participé à des audiences publiques tenues à Goose Bay.

Le MPO a également fourni des conseils à Transports Canada relativement à l'évaluation environnementale et au service d'évaluation des risques RBCA (RBCA Risk Assessment) d'une ancienne zone d'hélicoptères à St. Alban's, T.-N.L. Une visite du site a été effectuée.

Les notes de l'ÉRÉ II ont été déterminées pour l'aéroport de St. John's – l'aire d'entraînement à la lutte contre les incendies et l'aire d'entraînement maritime à la lutte contre les incendies, la zone d'hélicoptères de St. Alban's, le site du radiophare de l'île Mouse et les sédiments de la baie Saglek.

Le MPO a fourni des conseils spécialisés à la GRC relativement à l'évaluation de plusieurs de ses installations situées dans l'ensemble de la région de Terre-Neuve-et-Labrador.

La prestation de conseils sur les projets d'assainissement du gouvernement fédéral ainsi que la surveillance des sites par le MPO sont des activités continues. En 2004-2005, la région de Terre-Neuve-et-Labrador comptait 51 sites sous examen. À

RAPPORT ANNUEL 2004-2005
SOUTIEN SPÉCIALISÉ DU MPO DANS LE CADRE DU PAASCF

partir des critères de financement révisés, cinq sites ont fait l'objet d'évaluation des risques ou d'assainissement évalués à un montant égal ou supérieur à 250 000 \$; les projets de 17 sites ont été évalués à moins de 250 000 \$; 26 sites font l'objet d'évaluation en vue d'être classés; trois sites constituent des projets des années passées.



Plage Saglek : L'érosion contribue aux diphényles polychlorés (BPC) pénétrant dans l'environnement marin

Tableau 6 – Étude de cas de la baie Saglek

Étude de cas de la baie Saglek

Saglek est situé sur la côte nord du Labrador, dans des terres revendiquées par l'Association des Inuit du Labrador (LIA). Saglek est une baie adjacente au projet de réserve de parc national des monts Torngat. Les militaires sont les seuls humains à avoir habité ce lieu de 1951 à 1986, qui servait de base de communication et de réseau d'antennes aux Forces aériennes des États-Unis. Depuis 1986, le site est devenu l'emplacement radar du Système d'alerte du Nord du MDN.

Une enquête environnementale du site réalisée en 1996 a révélé des quantités considérables de terre contaminée par les BPC ainsi que par d'autres produits. Lorsque ces contaminants se retrouvent dans un milieu marin, les vagues de tempête et la force des marées déplaçant le sable distribuent les sédiments contaminés dans les parties plus profondes de la baie, ce qui menace la reproduction des espèces marines indigènes, migratoires et de frai et provoque des maladies. Durant les étés de 1997 à 1999, le MDN a procédé à l'assainissement souterrain en plaçant la terre contaminée dans une zone d'étape temporaire. L'expédition et l'élimination hors site de la terre contaminée mise en tas ont été terminées à l'automne 2004.

Un groupe d'intervenants, présidé par le MDN et réunissant des représentants d'Environnement Canada, du MPO, de la province de Terre-Neuve-et-Labrador et de la LIA, s'attaque depuis 1996 à ce problème de contamination par les BPC. Les enquêtes réalisées entre 1996 et 1999 ont révélé que la contamination aux BPC était passée de l'écosystème terrestre aux sédiments marins de la baie Saglek. Des études ont été effectuées afin d'évaluer la portée temporelle et l'étendue spatiale de la contamination, les options de récupération pour l'assainissement des sédiments marins contaminés aux BPC et afin de réaliser une évaluation des risques pour l'environnement et la santé humaine. Dans le but d'éviter les risques pour la santé humaine, la pêche traditionnelle des espèces présentes dans la baie a été réduite au minimum, exception faite de l'omble chevalier qui est moins exposé aux contaminants locaux en raison de ses habitudes migratoires.

Le MDN applique une approche axée sur la consultation, y compris le recours aux conseils de spécialistes du MPO, afin de déterminer la meilleure option concernant les sédiments de la baie Saglek (p. ex., diverses options de récupération, le recouvrement, aucune mesure mais une surveillance à long terme). Deux préoccupations demeurent : les options d'assainissement pour le milieu marin et la nécessité d'une surveillance à long terme. L'option adoptée devra, au moins, être techniquement réalisable et sans risque pour l'environnement et la santé humaine, sans représenter des coûts supplémentaires exorbitants. À ce jour, l'option la plus réalisable consiste à draguer les couches de sable, ce qui permettrait de retirer les deux tiers de la masse des BPC. Jusqu'à maintenant, aucun dragage n'a encore été effectué et le MPO jouera un rôle de premier plan relativement à l'atténuation appropriée des répercussions et à l'établissement d'un plan de protection de l'environnement. Depuis que la source terrestre de sol contaminé a été éliminée, il semble que l'écosystème ait entrepris un rétablissement naturel. Les niveaux de BPC présents dans les sédiments semblent avoir diminué dans l'eau peu profonde près des berges, mais ils demeurent inchangés dans les parties plus profondes; cependant, le niveau de sédiments contaminés aux BPC demeure supérieur aux niveaux associés aux risques pour l'environnement dans la zone de risques. Par conséquent, un plan de surveillance à long terme a été établi afin d'évaluer les risques pour l'environnement et la santé humaine, et il sera en vigueur tant que les niveaux de BPC demeureront au-dessus des niveaux associés aux risques.

Le MPO, en sa qualité de ministère expert dans le cadre du PAASCF, participe aux réunions dans le but de surveiller l'état de la terre et les progrès d'assainissement, de donner des conseils sur l'atténuation en milieu marin, et de surveiller l'amélioration maintenant que la source sous-jacente de contamination a été éliminée.

Région des provinces Maritimes

Au cours de l'exercice 2004-2005, le MDN et l'agence Parcs Canada (PC) ont été les deux ministères gardiens dans la région des provinces maritimes à demander des conseils spécialisés dans le cadre du PAASCF. L'aide consultative a été fournie pour des sites contaminés liés à des installations et à des bases militaires ainsi qu'à certains sites d'eau douce.

Tableau 7 – Sites contaminés fédéraux dans la région des provinces maritimes

Sites contaminés fédéraux dans la région des provinces maritimes		
Sites	Ministère	Prov/Terr
Sites soumis à la remise en état et à la gestion des risques en 2004-2005		
14e escadre Greenwood	Défense nationale	N.-É.
Total des sites ayant reçu du financement : 1		
Liste des sites prioritaires		
14e escadre Greenwood	Défense nationale	N.-É.
SAFC de Bedford Dredge, installation de stockage	Défense nationale	N.-É.
French Cable Wharf	Défense nationale	N.-É.
Total des sites classés par risque sur la liste des priorités : 3		

Au fil des décennies, l'exploitation des bases de Greenwood et de Gagetown du MDN a entraîné l'accumulation de contaminants qui ont dégradé l'habitat local du poisson. Le MPO a fourni des conseils et des avis dans le but d'éviter de dégrader davantage l'habitat et de soutenir les efforts d'assainissement du MDN.

Le MPO a continué d'assumer son rôle d'expert de soutien à la base militaire de Gagetown en suggérant une approche de gestion appliquée visant à empêcher la dégradation de l'habitat et en formulant des recommandations au MDN relativement à des améliorations à apporter à divers habitats du poisson. L'expérience et le renforcement des capacités dans cette situation seront utiles pour des sites semblables lorsque des fonds du PAASCF seront disponibles.

Le MPO a participé à l'examen de la stratégie d'assainissement et de gestion des risques de la base militaire de Greenwood. Le Ministère a également fourni des conseils spécialisés détaillés relativement aux travaux d'assainissement proposés pour la zone comprise et entourant le ruisseau Lower Zeke. Les travaux d'assainissement comprenaient le creusage du sol contaminé de la pente du ruisseau. La mise en œuvre des conseils par les organismes gardiens a permis de minimiser les effets négatifs des travaux d'assainissement sur les poissons et leur habitat. Les effets redoutés se rapportaient à la baisse du niveau d'eau et au rejet de sédiments et de contaminants dans le ruisseau.

Le site d'enfouissement Marrach servait de site de stockage pour les opérations du parc, de terrain de golf et de camping au parc national des Hautes-Terres-du-Cap-Breton entre les années 1950 et le début des années 1980. Le site d'enfouissement servait également de dépôt pour les cendres résiduaires de plusieurs incinérateurs d'ordures ménagères exploités par le parc.

Au cours de l'exercice 2004-2005, PC a pratiqué des activités relatives à l'évaluation du site et a étudié des options d'assainissement. Le MPO a réalisé une évaluation des risques pour l'environnement de niveau 2 (partie 2) du site d'enfouissement.

Le ruisseau Marrach est situé près du site d'enfouissement et constitue le principal véhicule de transport hors du site des contaminants. Le nettoyage du site pourrait comprendre l'enlèvement de certains matériaux, le nivellement et l'installation d'un recouvrement imperméable afin d'éviter le transport de matériaux. Dès que les détails définitifs des travaux d'assainissement seront connus, le MPO pourra offrir ses conseils relativement au poisson et à l'habitat du poisson.

La prestation de conseils sur les projets d'assainissement du gouvernement fédéral ainsi que la surveillance des sites par le MPO sont des activités continues. Même si le PAASCF accélère le travail sur les sites contaminés fédéraux, il importe de prendre note que la région des provinces maritimes fournit régulièrement une expertise et des conseils depuis 15 ans pour plusieurs sites fédéraux à risque élevé qui devraient obtenir un financement du PAASCF dans l'avenir.

Autres activités du soutien spécialisé propres aux sites en 2004-2005

Étangs bitumineux de Sydney

Les déchets chimiques relatifs au site des étangs bitumineux de Sydney comprennent les BPC, les métaux lourds, notamment le plomb et l'arsenic qui sont issus du traitement et du raffinement du charbon, le transformant en coke, benzène, kérosome, napthalène et autres produits de charbon. Les déchets se sont accumulés dans un estuaire et un ruisseau locaux qui conduisent au port de Sydney. Depuis 1999, le MPO fournit de l'aide consultative sur le havre intérieur et extérieur vers South Bar sur les effets nuisibles des métaux comme le cadmium, le mercure, le cuivre, le plomb, l'argent et le zinc et d'autres substances toxiques pour le milieu biologique marin et l'habitat du poisson. Toutefois, la région contaminée n'est pas considérée comme un site fédéral et n'a pas obtenu un financement direct dans le cadre du PAASCF.

Pour l'exercice 2004-2005, le travail associé au dossier des étangs bitumineux de Sydney comprend des réunions, de nombreuses visites du site, l'examen de rapports détaillés et de nombreuses correspondances, tels que décrits ci-après.

Réunions – Réunions avec les conseillers, les autres ministères du gouvernement et les promoteurs afin de discuter des préoccupations de la gestion de l'habitat du MPO et des commentaires concernant le projet d'assainissement.

Visites de sites – Cinq visites ont été effectuées afin d'examiner le détournement du ruisseau Coke Ovens et de discuter des options futures concernant l'assainissement des étangs bitumineux.

Examen des rapports – Des rapports externes complets ont été rédigés concernant ce projet. Le MPO a étudié et commenté plusieurs de ces rapports.

Réponse aux règlements sur la coordination fédérale – Le MPO a répondu à deux demandes de Règlement sur la coordination fédérale en vertu de la LCEE

associées à deux des éléments de l'ensemble du projet des étangs bitumineux de Sydney.

Tableau 8 – Étude de cas : BFC de Greenwood, Nouvelle-Écosse

Étude de cas : BFC de Greenwood, Nouvelle-Écosse

La 14^e escadre Greenwood est une base des Forces canadiennes (BFC) située près de la collectivité de Greenwood, en Nouvelle-Écosse.

La participation du MPO a commencé à l'étape 7 (voir le tableau de l'approche en dix étapes), c'est-à-dire, Élaboration d'une stratégie d'assainissement ou de gestion du risque. Deux membres du personnel du MPO ont assisté à une réunion et ont participé à la visite du site le 14 avril 2004. On leur a brossé un tableau du site, y compris la location et le type de contaminants découverts sur la base, les évaluations des risques et les options envisagées pour l'assainissement ou la gestion des risques. Le MPO était soucieux des effets des contaminants, et des travaux éventuels d'assainissement, sur le ruisseau Lower Zeke.

On a demandé au MPO de commenter une ébauche du document intitulé « North Side Lower Zeke Brook Environmental Management Strategy » (la Stratégie). Peu après la réunion tenue en avril 2004, le MPO a donné son opinion sur la Stratégie proposée au ministère de la Défense nationale. La Stratégie de remise en état du MDN a été révisée en fonction des commentaires émis par le MPO et d'autres examinateurs. En juillet 2004, le MPO a par la suite donné son opinion au sujet de la « Stratégie » révisée.

Le MPO a également participé à l'étape 8, c'est-à-dire, Mise en œuvre de la stratégie d'assainissement ou de gestion du risque. Une partie des travaux d'assainissement portaient sur l'enlèvement du sol contaminé situé à proximité du ruisseau Lower Zeke. Le substrat du ruisseau est formé de sable grossier parsemé de quelques cailloux. La profondeur de l'eau variait de 5 à 180 cm. La largeur du ruisseau variait de 1 à 4 mètres. L'espèce la plus importante est l'omble de fontaine, et l'habitat s'y rattachant est relatif au frai, à l'alimentation, à la migration et à l'élevage fructueux des espèces locales.

Le MPO a offert des conseils en vertu de la *Loi sur les pêches* et de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* relativement aux travaux proposés pour la zone comprise et entourant le ruisseau Lower Zeke. Les conseils ont permis de minimiser les effets néfastes sur les poissons (p. ex., l'omble de fontaine, le fudule barré, l'épinoche à trois épines, le mullet à cornes) et l'habitat du poisson (p. ex., habitat de frai des salmonidés, d'élevage, d'alimentation et de migration), soit la baisse du niveau d'eau et le rejet de sédiments et de contaminants dans le ruisseau. L'omble de fontaine offre une plus grande biodiversité et présente des avantages écologiques pour le ruisseau et la pêche sportive locale. La participation du MPO dans ce projet d'assainissement a compris l'examen et l'approbation des parties des Phases I, II et III de la Stratégie. Cette participation comprenait des réunions, des visites du site, l'examen des plans, l'approbation de lettres, des visites après la construction et des consultations.

La prestation de conseils sur les projets d'assainissement du gouvernement fédéral ainsi que la surveillance des sites par le MPO sont des activités continues. Même si le PAASCF accélère le travail sur les sites contaminés fédéraux, il importe de prendre note que la région des provinces maritimes fournit régulièrement une

RAPPORT ANNUEL 2004-2005
SOUTIEN SPÉCIALISÉ DU MPO DANS LE CADRE DU PAASCF

expertise et des conseils depuis 15 ans pour plusieurs sites fédéraux à risque élevé qui devraient obtenir un financement du PAASCF dans l'avenir. Le MPO a réalisé une ÉRÉ 11 relativement au site d'enfouissement Marrach du parc national des Hautes-Terres-du-Cap-Breton.

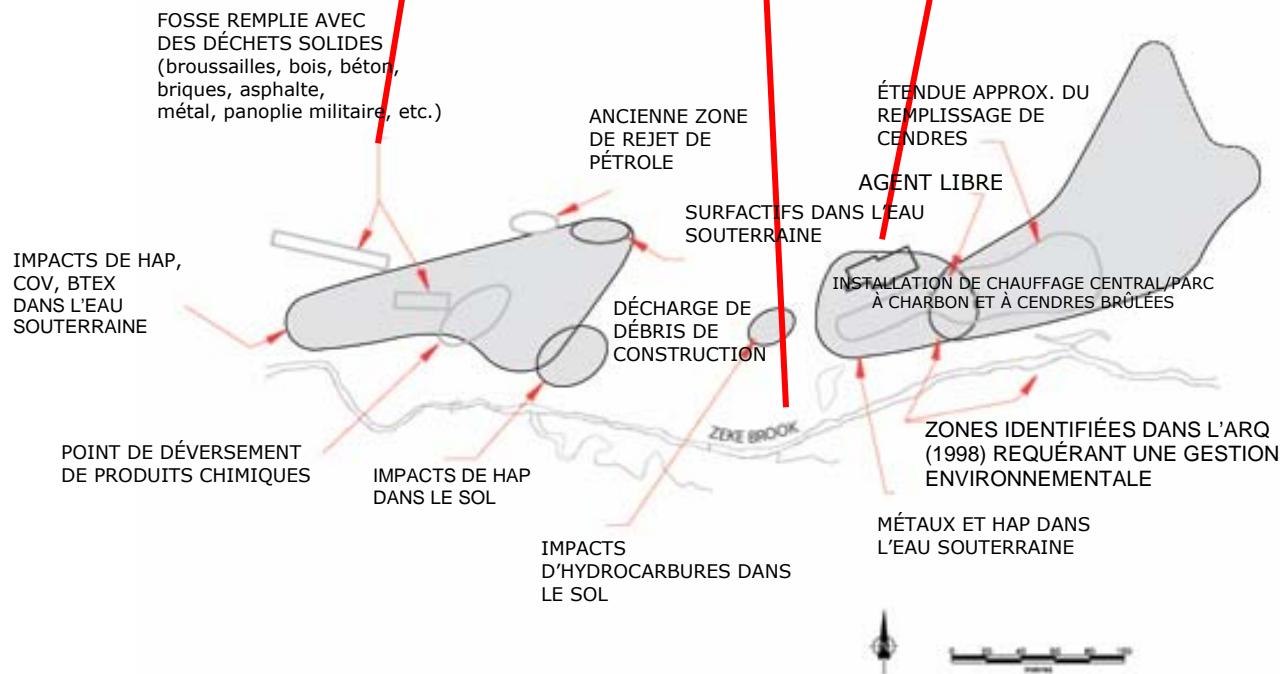
Le bureau régional a assisté à une réunion du GTIR tenue à St John's, Terre-Neuve, les 22 et 23 septembre 2004. Une évaluation a été réalisée concernant le site d'enfouissement Marrach.



BFC de GREENWOOD – travaux de creusage du sol contaminé

Gagetown

Le MPO a continué d'assumer son rôle d'expert de soutien en suggérant une approche de gestion appliquée visant à empêcher la dégradation de l'habitat et en formulant des recommandations au MDN relativement à des améliorations à apporter à divers habitats du poisson. L'expérience et le renforcement des capacités dans cette situation seront utiles pour des sites semblables lorsque des fonds du PAASCF seront disponibles.



Ruisseau Lower Zeak – BFC Greenwood

Région du Golfe

Aucun projet n'est financé dans le cadre du PAASCF pour l'assainissement ou la gestion des risques d'un site dans la région du Golfe. Le personnel de soutien a toutefois activement donné des conseils relativement à des projets exigeant davantage d'évaluation et présentant le potentiel de bénéficier d'un financement futur du programme fédéral. Au total, 32 sites sont inscrits sur la liste des évaluations et 18 ont été désignés comme des sites probables de projet d'assainissement ou de gestion des risques.

RAPPORT ANNUEL 2004-2005
SOUTIEN SPÉCIALISÉ DU MPO DANS LE CADRE DU PAASCF

En outre, les spécialistes de la région du Golfe ont aidé l'administration centrale à préparer du matériel d'orientation, à déterminer les besoins en matière de formation et à mettre en place le programme de soutien spécialisé du MPO.

Six sites du MPO requièrent des mesures dans cette région.

Île-du-Prince-Édouard :

East Point
Souris East
Phare de Wood Islands
Cape Bear

Nouveau-Brunswick :

Phare Pointe Dixon
Phare Miscou

En janvier 2005, Service correctionnel du Canada (SCC) a présenté une proposition de projet au sujet d'un déversement de carburant au pénitencier de Renous, au Nouveau-Brunswick. Les agents du MPO (région du Golfe) et Environnement Canada (région de l'Atlantique) se sont rencontrés à Moncton, au Nouveau-Brunswick, afin de discuter des détails du projet proposé puis ils ont organisé une conférence téléphonique avec le conseiller de SCC. Les détails du projet ont fait l'objet de discussions et le MPO a déterminé qu'aucun habitat du poisson n'était menacé si l'opération de nettoyage avait lieu comme on le propose.

Région du Québec

Au cours de 2004-2005, un spécialiste a été affecté aux activités du PAASCF dans ce secteur. Le personnel a participé aux ateliers offerts par les experts du MPO, à Vancouver, du 21 au 23 mars 2005. Il a contribué à la révision des modèles ÉRÉ-2 et a acheminé ses commentaires à Environnement Canada. Les responsables du soutien spécialisé de la région de Québec ont également contribué au PAASCF dans le domaine de la gestion et de l'administration, notamment pour assurer la production de rapports et la transmission des communiqués, suivant les besoins. Des avis ont été transmis aux responsables, au besoin, au cours de l'année.

La station météorologique de Nitchequon constitue un site d'intérêt pour les responsables du soutien spécialisé du MPO au Québec. Au cours de l'année, ces derniers ont acheminé un avis à Transports Canada pour lui faire part des mesures d'atténuation qui s'ajoutaient à la remise en état du site de la station météorologique de Nitchequon. En vertu de la Convention de la Baie James et du Nord québécois (CBJNQ), ce site fait partie des terres de catégorie III. La terre est contaminée par des hydrocarbures (C10-C50), l'eau souterraine est contaminée par des métaux (argent, plomb, cuivre zinc), de l'éthylbenzène et du xylène, et l'eau de surface contient du plomb, du nickel et de l'argent. Il s'agit d'un site de catégorie I. Pour la période 2004-2005, un seul site fédéral, soit Valcartier, a bénéficié de financement en vertu du programme PAASCF. Le paragraphe qui suit résume la situation à Valcartier :

Dans les années 1950, les militaires canadiens de Valcartier ont commencé à utiliser le trichloroéthylène (TCE), un solvant de dégraissage toxique, de façon

RAPPORT ANNUEL 2004-2005
SOUTIEN SPÉCIALISÉ DU MPO DANS LE CADRE DU PAASCF

généralisée. En 1997, après la découverte de TCE dans l'eau souterraine et l'eau potable de la garnison de Valcartier, le MDN a effectué plusieurs études hydrogéologiques pour découvrir les sources d'origine de la contamination et établir l'importance de la poche de pollution de l'eau souterraine. En gros, il a été établi que la poche de pollution se déplace en direction de la rivière Jacques-Cartier pour ce qui est du secteur ouest et vers la rivière Nelson dans le secteur est. L'analyse d'une zone d'essai d'un site de matières dangereuses résiduelles a également permis de déceler un problème de contamination. En se transformant, le CE présent dans l'eau souterraine risque de libérer des produits de dégradation. Il s'agit notamment de chloroéthène, de trans-1,2-dichloroéthane (trans-DCE) et cis-1,2-dichloroéthane (cis-DCE), qui ont été décelés dans l'eau souterraine dans des concentrations atteignant, dans certains cas, des dizaines de µg/L (dans le cas du chloroéthène et du cis-DCE). Le TCE fait partie des substances « possiblement cancérogènes pour les humains » et le chloroéthène est jugé « cancérogène pour les humains ». Compte tenu que le MPO a établi qu'il n'existe aucune menace pour l'habitat du poisson, aucun autre avis n'a été émis.

Tableau 9 – Sites soumis à une remise en état et à la gestion des risques dans la région du Québec en 2004-2005

Sites contaminés fédéraux dans la région du Québec	
Sites	Ministère
Sites soumis à la remise en état et à la gestion des risques en 2004-2005	
Contamination au TCE à Valcartier	Défense nationale
Total des sites ayant reçu du financement : 1	
Liste des sites prioritaires	
Contamination au TCE à Valcartier	Défense nationale
Cap de la Tête-de-Chien	MPO
Rocher aux Oiseaux	MPO
Île Brion	MPO
Cap au Saumon	MPO
Pointe Heath	MPO
Pointe de l'Ouest	MPO
Total des sites classés par risque sur la liste des priorités : 7	

Région du Centre et de l'Arctique

Tableau 10 – Sites contaminés fédéraux dans la région du Centre et de l'Arctique

Sites contaminés fédéraux dans la région du Centre et de l'Arctique		
Sites	Ministère	Prov/terr
Sites soumis à la remise en état et à la gestion des risques en 2004-2005		
Caserne Harvey	Défense nationale	Alb.
Champ d'essais Suffield	Défense nationale	Alb.
Parc national Banff	Parcs Canada	Alb.
Oxford House	AINC (dans les réserves)	Man.
Barren Lands (Brochet)	AINC (dans les réserves)	Man.
Mine Giant	AINC (Nord)	T. N.-O.
Mine Colomac	AINC (Nord)	T. N.-O.
Mines Silver Bear	AINC (Nord)	T. N.-O.
Mine Tundra-Taurcanis	AINC (Nord)	T. N.-O.
Mine Discovery	AINC (Nord)	T. N.-O.
Axe Point*	AINC (Nord)	T. N.-O.
Mine Port Radium	AINC (Nord)	T. N.-O.
Île Resolution (BAF 5)	AINC (Nord)	NU
FOX C – Fjord Ekalugad	AINC (Nord)	NU
CAM F – lac Sarcpa	AINC (Nord)	NU
Cap Christian*	AINC (Nord)	NU
FOX-M Hall Beach	Défense nationale	NU
PIN-4 Baie Byron	Défense nationale	NU
DYE-M Cap Dyer	Défense nationale	NU
Lac Weagamow	Santé Canada	Ont.
Kasabonika	Santé Canada	Ont.
Lansdowne House	Santé Canada	Ont.
Port de petits bateaux de Belleville	Pêches et Océans Canada	Ont.
Total des sites ayant reçu du financement : 23		
Liste des sites prioritaires		
Caserne Harvey	Défense nationale	Alb.
Champ d'essais Suffield	Défense nationale	Alb.
Parc national Banff	Parcs Canada	Alb.
Oxford House	AINC (dans les réserves)	Man.
Barren Lands (Brochet)	AINC (dans les réserves)	Man.

RAPPORT ANNUEL 2004-2005
SOUTIEN SPÉCIALISÉ DU MPO DANS LE CADRE DU PAASCF

Mine Giant	AINC (Nord)	T. N.-O.
Mine Colomac	AINC (Nord)	T. N.-O.
Mines Silver Bear	AINC (Nord)	T. N.-O.
Mine Tundra-Taurcanis	AINC (Nord)	T. N.-O.
Mine Discovery	AINC (Nord)	T. N.-O.
Axe Point*	AINC (Nord)	T. N.-O.
Mine Port Radium	AINC (Nord)	T. N.-O.
BAR D – Pointe Atkinson	PAN AINC	T. N.-O.
Île Resolution (BAF 5)	AINC (Nord)	NU
FOX C – Fjord Ekalugad	AINC (Nord)	NU
CAM F – lac Sarcpa	AINC (Nord)	NU
Cap Christian*	AINC (Nord)	NU
FOX-M Hall Beach	Défense nationale	NU
PIN-4 Baie Byron	Défense nationale	NU
DYE-M Cap Dyer	Défense nationale	NU
PIN-3 Pointe Lady Franklin	Défense nationale	NU
CAM-4 Pelly Bay	Défense nationale	NU
FOX - 5 Île Broughton	Défense nationale	NU
Pointe Gladman	Défense nationale	NU
CAM-5 Passage de Mackar	Défense nationale	NU
CAM-1 île Jenny Lind	Défense nationale	NU
FOX A – île Bray	PAN AINC	NU
Île Radio	PAN AINC	NU
Île Padloping	PAN AINC	NU
CAM D – lac Simpson	PAN AINC	NU
Île Bear	PAN AINC	NU
CAM-3 Baie Shepherd	Défense nationale	NU
PIN B – Pointe Clifton	PAN AINC	NU
Lac Weagamow	Santé Canada	Ont.
Kasabonika	Santé Canada	Ont.
Lansdowne House	Santé Canada	Ont.
Port de petits bateaux de Belleville	Pêches et Océans Canada	Ont.
Total des sites classés par risque sur la liste des priorités : 37		

Arctique de l'Ouest

Au cours de l'exercice 2004-2005, des conseils ont été fournis à AINC pour trois mines abandonnées qui ont obtenu un financement du PAASCF. Des conseils ont aussi été fournis à Parcs Canada pour un site contaminé qui a été désigné pour une évaluation.

En 2004-2005, un conseiller spécialiste du MPO était engagé dans ce secteur d'activité du PAASCF. Le personnel a assisté à une réunion du GTIR (avec EC, AINC

RAPPORT ANNUEL 2004-2005
SOUTIEN SPÉCIALISÉ DU MPO DANS LE CADRE DU PAASCF

et Santé Canada) à Yellowknife, au cours duquel l'AINC a brossé un tableau des projets de restauration de mine financés.

Les plans de restauration des mines Colomac, Giant et Discovery ont fait l'objet d'un examen. L'information fournie était de bonne qualité. En raison de la participation du MPO, il est prévu qu'il y aura davantage d'information et de planification concernant les risques pour le poisson et l'habitat du poisson ainsi que des mesures d'assainissement particulières. Activités régionales propres à la gestion des risques et à l'assainissement :

- mines Giant, Colomac et Discovery : Conseils fournis à AINC concernant (1) la remise en état du ruisseau Baker à la mine Giant; (2) la remise en état des sites d'emprunt de terre à la mine Discovery; (3) l'assainissement de plans d'eau où vivent des poissons à la mine Colomac; et
- mise en œuvre par les commandant sous-divisionnaire des activités d'assainissement ou de gestion des risques aux mines Giant, Colomac et Discovery, et au poste des gardes de parc du ruisseau Sheep : lettres d'accord (LA) et conseils sur la réglementation fournis à l'Office des terres et des eaux de la vallée du Mackenzie (OTEVM) concernant (1) les travaux d'assainissement à la mine Giant (deux LA); (2) les travaux d'assainissement à la mine Colomac (conseils fournis à l'OTEVM concernant les risques pour le poisson et l'habitat du poisson et les mesures d'atténuation appropriées, ainsi que des conseils concernant les conditions du permis d'utilisation du terrain et la concession d'eau délivrés pour le plan de remise en état de la mine Colomac; (3) des conseils fournis à l'OTEVM pour les travaux d'assainissement à la mine Discovery; (4) conseils (LA) fournis à Parcs Canada concernant les activités liées à l'assainissement du sol contaminé aux hydrocarbures au poste des gardes de parc du ruisseau Sheep.

Des visites des sites ont été effectuées pour tous les projets d'assainissement financés dans le cadre du PAASCF : mines Colomac, Giant, Discovery, Port Radium, Silver Bear et Tundra-Taurcanis. Ces visites ont permis de déterminer des problèmes éventuels et de fournir des conseils sur place concernant les risques pour le poisson et l'habitat du poisson et les options d'assainissement.

Tableau 11 – Sites contaminés fédéraux dans la région de l'Arctique de l'Ouest

Sites contaminés fédéraux dans la région de l'Arctique de l'Ouest		
Sites	Ministère	Prov/Terr
Sites soumis à la remise en état et à la gestion des risques en 2004-2005		
Mine Giant	AINC (Nord)	T. N.-O.
Mine Colomac	AINC (Nord)	T. N.-O.
Mines Silver Bear	AINC (Nord)	T. N.-O.
Mine Tundra-Taurcanis	AINC (Nord)	T. N.-O.
Mine Discovery	AINC (Nord)	T. N.-O.
Axe Point*	AINC (Nord)	T. N.-O.

RAPPORT ANNUEL 2004-2005
SOUTIEN SPÉCIALISÉ DU MPO DANS LE CADRE DU PAASCF

Mine Port Radium	AINC (Nord)	T. N.-O.
Total des sites ayant reçu du financement : 7		
Liste des sites prioritaires		
Mine Giant	AINC (Nord)	T. N.-O.
Mine Colomac	AINC (Nord)	T. N.-O.
Mines Silver Bear	AINC (Nord)	T. N.-O.
Mine Tundra-Taurcanis	AINC (Nord)	T. N.-O.
Mine Discovery	AINC (Nord)	T. N.-O.
Axe Point*	AINC (Nord)	T. N.-O.
Mine Port Radium	AINC (Nord)	T. N.-O.
BAR D - Pointe Atkinson	PAN AINC	T. N.-O.
Total des sites classés par risque sur la liste des priorités : 8		

Dans l'Arctique de l'Ouest, on a constaté aux sites contaminés fédéraux de classe 1 une vaste gamme de scénarios de dégradation de l'habitat du poisson et de contamination comme on pouvait s'y attendre à des mines abandonnées. Le MPO a effectué des visites à tous les sites qui ont obtenu un financement dans le cadre du PAASCF en 2003-2004 (voir le tableau 11).

En 2003-2004, le PAASCF n'a octroyé aucun financement pour les sites de classe 2 de la région. Toutefois, un soutien spécialisé a été fourni à Parcs Canada pour un site dont l'évaluation était financée par le PAASCF (le poste des gardes de parc du ruisseau Sheep, parc national Ivvavik, au Yukon).

Activités de soutien spécialisé propres aux sites dans le cadre du PAASCF en 2004-2005 dans l'Arctique de l'Ouest :

Site d'AINC à la mine Giant (T. N.-O.) : La mine Giant, située juste au nord de Yellowknife dans les Territoires du Nord-Ouest, a produit de l'or de 1948 jusqu'en 1999, et du minerai aurifère dont le traitement était effectué hors site de 2000 à 2004. L'or produit à la mine est lié à un minéral arséniphile connu sous le nom d'arsénopyrite. Le processus de grillage utilisé pour libérer l'or de l'arsénopyrite a entraîné la production de gaz riches en arsenic qui étaient piégés sous forme de poussière de trioxyde diarsenic. À l'heure actuelle, environ 237 000 tonnes de cette poussière sont entreposées à la subsurface. La poussière est composée d'environ 60 p. 100 d'arsenic soluble, lequel est dangereux tant pour les personnes que pour l'environnement. Le ruisseau Baker coule à travers le site de la mine dans un canal qui a été lourdement transformé pour permettre l'exploitation minière, le traitement du minerai aurifère et la construction d'une autoroute, et tant son eau que ses sédiments sont contaminés par l'arsenic. Le MPO a fourni des conseils spécialisés à deux reprises pour les travaux de restauration et de gestion des risques à la mine Giant afin d'empêcher l'infiltration de l'eau du ruisseau Baker dans les travaux de la mine. En outre, le MPO a fourni des conseils spécialisés au cours de l'établissement d'un plan conceptuel visant à remettre en état les sections du ruisseau Baker qui ont été touchées par les activités minières dans le but de créer un canal naturel.

Site d'AINC à la mine Colomac (T. N.-O.) : La mine Colomac, située à 220 km au nord de Yellowknife, Territoires du Nord-Ouest, était une mine d'or à ciel ouvert qui a été exploitée entre 1990 et 1997. Le site représente plusieurs enjeux physiques et relatifs à des produits chimiques, y compris la gestion de l'eau contaminée, les déversements, les résidus, les déchets dangereux, les mines à ciel ouvert, les carrières, les bâtiments et les déchets. De nombreux plans d'eau où vivent des poissons avaient été touchés par les activités minières du passé. Le MPO a fourni des conseils à l'Office des terres et des eaux de la vallée du Mackenzie au cours de l'examen des demandes de concession d'eau et du permis d'utilisation des terrains pour le plan d'assainissement lié à la mine Colomac. Ces conseils comprenaient la détermination des activités d'assainissement représentant des risques pour le poisson et l'habitat du poisson, la recommandation de mesures visant à minimiser de tels risques, et la formulation de recommandations relativement à la remise en état et à l'amélioration de l'habitat du poisson sur le site.

Site d'AINC à la mine Discovery (T. N.-O.) : La mine Discovery est une mine d'or souterraine abandonnée et un lotissement urbain qui sont situés à environ 85 km au nord de Yellowknife, Territoires du Nord-Ouest. Au cours de son exploitation dans les années 1950 et 1960, cette mine d'or a été l'une des plus prospères au pays. AINC a réalisé de nombreuses études environnementales et y a effectué un nombre considérable de travaux d'assainissement. Les conseils spécialisés du MPO fournis à AINC et à l'Office des terres et des eaux de la vallée du Mackenzie concernaient les travaux d'assainissement et la gestion des risques liés à l'exploitation des carrières et à la remise en état d'une zone d'emprunt de terre.

Site de Parcs Canada au parc national Ivvavik, Yukon : Le poste des gardes de parc du ruisseau Sheep est situé dans le parc national Ivvavik, au Yukon. On y a découvert que le sol était contaminé aux hydrocarbures à la suite de déversements de mazout provenant d'un réservoir de stockage hors sol. Le MPO a fourni des conseils spécialisés concernant les travaux d'assainissement et la gestion des risques visant la réduction de la quantité de sol contaminé sur le site.



Carrière C-1 - Mine Giant

Tableau 12 – Étude de cas : la mine Giant

Étude de cas : la mine Giant

La mine Giant, située juste au nord de Yellowknife dans les Territoires du Nord-Ouest, a produit de l'or de 1948 jusqu'en 1999, et du minerai aurifère dont le traitement était effectué hors site de 2000 à 2004. La mine a été mise sous séquestre et le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (AINC) a hérité de la responsabilité du site.

Le ruisseau Baker coule à travers le site de la mine dans un canal qui a été lourdement transformé pour permettre l'exploitation minière, le traitement du minerai aurifère et la construction d'une autoroute; son eau et ses sédiments sont contaminés par l'arsenic.

L'or produit à la mine est lié à un minéral arséniphile connu sous le nom d'arsénopyrite. Le processus de grillage utilisé pour libérer l'or de l'arsénopyrite a entraîné la production de gaz riches en arsenic. De 1951 à 1999, les exploitants de la mine Giant ont piégé ces gaz sous forme de poussière de trioxyde diarsenic. À l'heure actuelle, environ 237 000 tonnes de cette poussière sont entreposées à la subsurface. La poussière est composée d'environ 60 p. 100 d'arsenic soluble, lequel est dangereux pour la santé humaine et pour l'environnement. Puisque la forme d'arsenic présent dans la poussière est soluble, il risque de se dissoudre dans l'eau puis d'être transporté vers le ruisseau Baker ou le lac Great Slave.

La mine C1, l'une des huit mines à ciel ouvert sur le site, comprend plusieurs fosses où se croisent dans le fond de la mine plusieurs chambres remblayées. Ces fosses sont probablement le résultat de l'infiltration d'eau dans la mine provenant du ruisseau Baker lors de la crue. En 2004, AINC a décidé que des mesures devaient être prises afin de mettre fin à ces déversements.

Après des discussions, et deux réunions sur le site, le MPO et AINC ont déterminé des options afin de réaliser les travaux qui mettront fin aux infiltrations d'eau dans la mine souterraine sans nuire, modifier, déranger ni détruire l'habitat du poisson dans le ruisseau Baker. Le MPO a produit deux lettres de conseils relativement au projet : l'une concernant le travail d'enquête hydrologique et l'autre, les travaux de protection. À partir des conseils du MPO, AINC a établi un plan conceptuel visant à remettre en état les sections du ruisseau Baker touchées pour le transformer en canal naturel.

Arctique de l'Est

Au cours de l'exercice 2004-2005, le MDN et AINC étaient au nombre des ministères gardiens qui ont reçu un soutien spécialisé dans le cadre du PAASCF. La plupart des sites dans l'Arctique de l'Est sont liés à des stations du réseau avancé de préalerte (RAPA) et à des bases militaires abandonnées de l'époque de la guerre froide.

De janvier à avril 2005, un spécialiste du personnel a assuré la coordination du PAASCF dans la région de l'Arctique de l'Est. Le personnel a assisté à une réunion du GTIR tenue à Iqaluit au cours de laquelle le MPO, EC, le MDN, AINC et SC ont discuté des sujets suivants : visites annuelles à effectuer aux sites au cours de l'année à venir; site Web AEDI; nouvelles mesures législatives, lignes directrices et politiques relatives au programme. Par ailleurs, au sujet du site FOX C – Fjord Ekalugad, une présentation a été faite devant le Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut.

RAPPORT ANNUEL 2004-2005
SOUTIEN SPÉCIALISÉ DU MPO DANS LE CADRE DU PAASCF

Le spécialiste en soutien spécialisé du MPO a examiné et complété l'évaluation du site de la mine abandonnée de la baie Robert, présentée par AINC aux fins de financement, mais a également fourni des données supplémentaires recueillies par le MPO pour l'examen. Le personnel a également réalisé l'échantillonnage et des essais sur le site FOX C – Fjord Ekalugad. Concernant les sites suivants : CAM F – lac Sarcpa; FOX C – Fjord Ekalugad, CAM-3, baie Shepherd et FOX - M Hall Beach, les spécialistes du MPO ont clarifié les préoccupations relatives à la pêche et à l'habitat et ont fourni des conseils au commandant sous-divisionnaire relativement aux mesures visant à protéger le poisson et l'habitat du poisson. Des visites avaient été planifiées pour les sites de l'île Resolution (financé dans le cadre du PAASCF), de lac Sarcpa (financement probable dans le cadre du PAASCF) et de Hall Beach, mais la température a empêché deux autres visites d'avoir lieu. Le travail en continu à Hall Beach a fait l'objet d'un examen.

Tableau 13 – Sites contaminés fédéraux dans la région de l'Arctique de l'Est

Sites contaminés fédéraux dans la région de l'Arctique de l'Est		
Sites	Ministère	Prov/Terr
Sites soumis à la remise en état et à la gestion des risques en 2004-2005		
BAF 5 - île Resolution	AINC (Nord)	NU
FOX C - Fjord Ekalugad	AINC (Nord)	NU
CAM F - lac Sarcpa	AINC (Nord)	NU
Cap Christian	AINC (Nord)	NU
FOX-M Hall Beach	Défense nationale	NU
PIN-4 Baie Byron	Défense nationale	NU
DYE-M Cap Dyer	Défense nationale	NU
Total des sites ayant reçu du financement : 7		
Liste des sites prioritaires		
BAF 5 - île Resolution	AINC (Nord)	NU
FOX C - Fjord Ekalugad	AINC (Nord)	NU
CAM F - lac Sarcpa	AINC (Nord)	NU
Cap Christian	AINC (Nord)	NU
FOX-M Hall Beach	Défense nationale	NU
PIN-4 Baie Byron	Défense nationale	NU
DYE-M Cap Dyer	Défense nationale	NU
PIN-3 Pointe Lady Franklin	Défense nationale	NU
CAM-4 Pelly Bay	Défense nationale	NU
FOX - 5 île Broughton	Défense nationale	NU
Pointe Gladman	Défense nationale	NU
CAM-5 Passage de Mackar	Défense nationale	NU
CAM-1 île Jenny Lind	Défense nationale	NU
FOX A - île Bray	PAN AINC	NU
Île Radio	PAN AINC	NU
Île Padloping	PAN AINC	NU

RAPPORT ANNUEL 2004-2005
SOUTIEN SPÉCIALISÉ DU MPO DANS LE CADRE DU PAASCF

CAM D - lac Simpson	PAN AINC	NU
Île Bear	PAN AINC	NU
<i>CAM-3 Baie Shepherd</i>	Défense nationale	NU
PIN B - Pointe Clifton	PAN AINC	NU
Total des sites classés par risque sur la liste des priorités : 20		

Outre les sites susmentionnés, des conseils de soutien spécialisé ont aussi été fournis au cours de la même année pour des projets d'assainissement de certains autres sites de RAPA non financés. Les conseils fournis relativement à ces sites non financés reflètent étroitement les conseils fournis pour les sites de RAPA situés ailleurs, dont l'admissibilité à un financement du PAASCF a été confirmée.

Au cours de la première année du PAASCF (2003-2004), la prestation de conseils dans le cadre du PAASCF s'est limitée aux ministères gardiens et à d'autres intervenants (comme la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions et l'Office des eaux du Nunavut). En outre, les spécialistes ont participé à des réunions ayant trait à des activités de nettoyage pour les sites du PAASCF présentés au **tableau 13**.



Mine Colomac; arrosage des résidus exposés du lac Tailings afin de prévenir leur dispersion par le vent

Activités de soutien spécialisé propres aux sites dans le cadre du PAASCF en 2004-2005 dans l'Arctique de l'Est :

Site de l'AINC au fjord Ekalugad, Nunavut :

La station du RAPA du fjord Ekalugad est située à environ 195 km au sud de la collectivité de Clyde River, au Nunavut. Elle a été construite en 1957 puis fermée et abandonnée en 1963. Le site comporte un lac glaciaire de 40 hectares et les ombles chevalier en survie hiémale migrent le long d'un ruisseau jusqu'à un kilomètre de l'océan pour l'atteindre. Les enquêtes sur le site et la cueillette de données ont été entreprises en 2004. L'équipement a été porté de la mer au site vers la fin de l'été, le début de l'automne 2005. La construction du site aura lieu au cours de l'été 2006 et l'achèvement du nettoyage est prévu pour 2007. Toutes les infrastructures existantes sur le site seront démolies, les déchets non dangereux seront enfouis sur place et les déchets contaminés (principalement des matériaux avec de la peinture à base

de plomb) seront expédiés vers le sud pour leur élimination adéquate. Il est estimé que 10 000 barils à pétrole abandonnés sur le site seront enlevés du long d'un ruisseau puis enfouis. Le MPO a fourni des conseils spécialisés relativement aux travaux d'assainissement et à la gestion des risques au fjord Ekalugad concernant l'installation d'un ponceau et le nettoyage du ruisseau.

Site de l'AINC au lac Sarcpa Lake, Nunavut :

L'ancienne station du RAPA CAM-F a été construite en 1957 puis fermée et abandonnée en 1963. Le site a été converti en un centre de recherche scientifique en 1977 sous les auspices de l'Institut des sciences des Territoires du Nord-Ouest et du MAINC. En 1985, un programme d'enlèvement des matières dangereuses a été mis en œuvre en vertu duquel les déchets et les liquides dangereux visibles provenant de l'équipement abandonné ont été enlevés. Des évaluations réalisées en 1987-1988 et en 1994 ont confirmé la présence de sol contaminé et de matières dangereuses supplémentaires. En 1989, un nettoyage partiel des murs et des planchers, sur lesquels se trouvait de la peinture additionnée de BPC, a été effectué afin de limiter l'exposition des travailleurs à cette substance. Un programme d'élimination de la poussière d'amiante a été mis en œuvre par l'AINC en 1997. Le MAINC a poursuivi les travaux réalisés au cours des années précédentes en ajoutant une enquête détaillée du site durant l'été 2004. Une évaluation des risques pour la santé humaine et l'environnement a également été effectuée afin d'aider à déterminer les critères d'assainissement appropriés au site. Au préalable, des déchets renfermant des BPC conservés dans des conteneurs avaient aussi été enlevés du site et transportés vers le sud en vue de leur élimination. Le MPO a fourni des conseils spécialisés relativement aux travaux d'assainissement et à la gestion des risques au fjord Ekalugad concernant les activités de nettoyage à proximité de l'habitat du poisson.



Vue de la plage à la Mine Terra

Site du MDN à Hall Beach, Nunavut :

La station du RAPA de Hall Beach est située près de la collectivité de Hall Beach, sur la rive est de la péninsule Melville dans le bassin Foxe, au sud d'Igloolik, au Nunavut. Elle est en exploitation à l'année dans le cadre du système d'alerte du Nord (NWS) à titre d'emplacement de radar à longue portée et de site de soutien logistique. La cueillette de données détaillées a été

RAPPORT ANNUEL 2004-2005
SOUTIEN SPÉCIALISÉ DU MPO DANS LE CADRE DU PAASCF

effectuée de 1999 à 2002 afin de terminer la conception et le développement de dessins d'exécution en vue du nettoyage environnemental. Le nettoyage a débuté en juillet 2003 et il devrait être terminé en octobre 2007. Une visite du site a été effectuée par le MPO, le MDN, EC et SC en août 2004.

Prairies

Le personnel de l'habitat dans la région des Prairies a complété des ÉRÉ et des examens propres au site. Trois employés à temps partiel ont été affectés au PAASCF dans cette région.

Une réunion du GTIR a eu lieu à Winnipeg en 2004-2005. Les ministères experts du PAASCF (EC, Santé Canada et le MPO) y ont assisté. Les participants ont discuté des évaluations des risques, des rôles et des responsabilités dans le cadre du PAASCF.

Le personnel a examiné les plans d'assainissement de six sites : le parc national Banff (Parcs Canada), la caserne Harvey, le champ d'essais Suffield (MDN), Barren Lands et Oxford House (AINC) ainsi que l'installation de port Bushell. Au cours de l'année, le personnel a examiné les plans et fourni des conseils visant à atténuer les effets sur l'habitat du poisson. Dans certains cas, les spécialistes du MPO doivent obtenir des renseignements nécessaires afin d'évaluer l'effet possible sur l'habitat du poisson puisque les ministères gardiens ne l'ont pas fait. Dans d'autres cas, les plans mêmes procurent des renseignements sur le poisson et l'habitat du poisson.

Concernant l'installation de port Bushell, la mine Lorado, la mine Gunnar, Barren Lands (Brochet), Oxford House, le champ d'essais Suffield et la caserne Harvey, des lettres de conseils et des conseils relatifs à la réglementation ont été fournis aux ministères gardiens afin de les informer lorsque leurs projets comportaient des risques pour l'habitat du poisson durant les processus de remise en état ou d'assainissement. Le personnel du MPO dans la région des Prairies a fourni des conseils lors d'autres examens de sites contaminés qui ne reçoivent pas encore de financement dans le cadre du PAASCF.

Au cours de l'exercice 2004-2005, la région des Prairies a fourni les notes de l'ÉRÉ II au Secrétariat du PAASCF qui ont servi à la création de la *Liste des sites contaminés fédéraux prioritaires posant les risques les plus élevés*. Voici les sites contaminés qui ont été notés dans la région des Prairies : la mine Gunnar, la mine Laredo, l'installation de port Bushell, le Lac Brochet, la rivière Berens et le lac God.

Cinq sites dans la région des Prairies ont reçu du financement en 2004-2005 : le parc national Banff, la caserne Harvey, le champ d'essais Suffield, Barren Lands (Brochet) et Oxford House. Des conseils et un soutien spécialisé ont été fournis au MDN et à AINC. Les contaminants comprennent des munitions, des BPC des métaux lourds, des HAP ou une combinaison des substances susmentionnées.

Tableau 14 – Sites contaminés fédéraux dans la région des Prairies

Sites contaminés fédéraux dans la région des Prairies		
Sites	Ministère	Prov/Terr
Sites soumis à la remise en état et à la gestion des risques en 2004-2005		
Caserne Harvey	Défense nationale	Alb.
Champ d'essais Suffield	Défense nationale	Alb.
Parc national Banff	Parcs Canada	Alb.
Oxford House	AINC (dans les réserves)	Man.
Barren Lands (Brochet)	AINC (dans les réserves)	Man.
Total des sites ayant reçu du financement : 5		
Liste des sites prioritaires		
Caserne Harvey	Défense nationale	Alb.
Champ d'essais Suffield	Défense nationale	Alb.
Parc national Banff	Parcs Canada	Alb.
Oxford House	AINC (dans les réserves)	Man.
Barren Lands (Brochet)	AINC (dans les réserves)	Man.
Total des sites classés par risque sur la liste des priorités : 4		

Activités de soutien spécialisé propres aux sites dans le cadre du PAASCF en 2004-2005 dans la région des Prairies :

Site de Parcs Canada au parc national Banff, Alberta : Le personnel du MPO n'a pas participé à ce projet ou à l'assainissement s'y rattachant puisqu'il a été déterminé qu'aucun habitat de poisson n'était touché.

Site du MDN, caserne Harvey, Alberta : Ce projet, débuté en 2003-2004, comporte deux volets et devait prendre fin en 2004-2005. Au nombre des contaminants à la caserne Harvey, mentionnons des munitions dans les cours d'eau et des régions riveraines touchées de plans d'eau contenant des poissons. Le personnel de la gestion de l'habitat du MPO a fourni des conseils concernant les répercussions éventuelles pour les ressources halieutiques au cours de la récupération des munitions et l'utilisation des explosifs durant l'assainissement des sites.

Site du MDN, champ d'essais Suffield, Alberta : Le personnel du MPO n'a pas participé à ce projet ou à l'assainissement s'y rattachant.

Site de l'AINC, Barren Lands (Brochet), Manitoba : Le personnel de la gestion de l'habitat du MPO a examiné les travaux d'assainissement proposés pour le site et a fourni des conseils visant à atténuer les répercussions négatives du projet sur l'habitat du poisson.

Site de l'AINC, Oxford House, Manitoba : Le personnel de la gestion de l'habitat du MPO a examiné les travaux d'assainissement proposés pour le site et a fourni des conseils visant à atténuer les répercussions négatives du projet sur l'habitat du poisson.

Secteur de l'Ontario et des Grands Lacs

En 2004-2005, le secteur de l'Ontario et des Grands Lacs (SOGL) a fourni les notes de l'ÉRÉ II au Secrétariat du PAASCF. Ces résultats ont servi à la création de la *Liste des sites contaminés fédéraux prioritaires posant les risques les plus élevés*. Deux sites contaminés ont été notés en Ontario : les sites du lac Kingfisher et de l'hôpital de Moose Factory, qui comprend 11 secteurs d'intérêt. Ces deux sites représentaient des risques éventuels pour l'habitat du poisson durant les activités de remise en état et d'assainissement. Aucun des deux sites n'avait reçu de financement auparavant dans le cadre du PAASCF. Ces sites renferment divers contaminants liés aux postes de soins infirmiers des collectivités des Premières nations. Au nombre de ces contaminants, mentionnons les hydrocarbures pétroliers, les métaux lourds et les BTEX (benzène, toluène, éthylbenzène, xylène).

Quatre sites en Ontario ont obtenu un financement en 2004-2005 : port pour petits bateaux de Belleville, lac Weagamow, Kasabonika et Lansdown House. Le MPO a préparé les notes de l'ÉRÉ II pour ces sites en 2003-2004. Les sites de Belleville et de lac Weagamow ont obtenu un financement supplémentaire en 2003-2004. Ces sites renferment divers contaminants habituellement liés aux ports et aux postes de soins infirmiers des collectivités des Premières nations. Au nombre de ces contaminants, mentionnons les hydrocarbures pétroliers, les métaux lourds et les HAP.

Le personnel du soutien spécialisé au PAASCF en Ontario a assumé les responsabilités du MPO relatives aux sites contaminés en :

- participant à une réunion au bureau d'Environnement Canada à Downsview, en Ontario, à laquelle ont assisté les ministères experts du PAASCF (EC, Santé Canada et MPO). Le but de cette réunion visait à discuter des rôles et responsabilités dans le cadre du PAASCF relativement aux sites contaminés en Ontario. Il y a aussi été question de la nécessité et de l'adhésion proposée à un GTIR régional en Ontario;
- terminant deux ÉRÉ pour le lac Kingfisher et l'hôpital de Moose Factory. Les notes de l'ÉRÉ ont été présentées à Environnement Canada;
- participant à la planification du nettoyage de différents sites contaminés fédéraux sur le territoire de l'Ontario. Certains de ces sites sont la propriété du gouvernement fédéral, mais ils n'ont pas encore été désignés pour recevoir du financement dans le cadre du PAASCF; et
- participant à l'annonce par le Ministre, en mai 2005, du plan d'assainissement de l'environnement du port de Belleville en partenariat avec la ville de Belleville. Le port est important pour l'économie locale. Le plan se traduira par la mise en œuvre de mesures de gestion de l'assainissement et des risques pour l'environnement qui sont évaluées à plusieurs millions de dollars.

Tableau 15 – Sites contaminés fédéraux dans la région des Grands Lacs

Sites contaminés fédéraux dans la région des Grands Lacs		
Sites	Ministère	Prov/Terr
Sites soumis à la remise en état et à la gestion des risques en 2004-2005		
Lac Weagamow	Santé Canada	Ont.
Kasabonika	Santé Canada	Ont.
Lansdowne House	Santé Canada	Ont.
Port pour petits bateaux de Belleville	MPO	Ont.
Total des sites ayant reçu du financement : 4		
Listes des sites prioritaires		
Lac Weagamow	Santé Canada	Ont.
Kasabonika	Santé Canada	Ont.
Lansdowne House	Santé Canada	Ont.
Port pour petits bateaux de Belleville	MPO	Ont.
Total des sites classés par risque sur la liste des priorités : 4		

Sept sites en Ontario ont été désignés pour faire l'objet d'une évaluation et recevoir un financement en 2004-2005. Deux autres sites ontariens ont été désignés pour faire l'objet d'une évaluation, mais ils n'ont pas obtenu de financement en 2004-2005.

En février 2005, le personnel du SOGL a participé à un atelier du soutien spécialisé organisé par Environnement Canada. Le MPO, EC et Santé Canada y ont participé et ont discuté du PAASCF, des rôles et responsabilités des ministères experts et gardiens, et des activités liées aux sites contaminés en Ontario. La nécessité d'un GTIR afin de faciliter la prestation du PAASCF a fait l'objet d'une discussion. À la suite de la réunion, de l'information et des recommandations ont été échangées.

En mars 2005, les spécialistes ont participé à l'atelier national du soutien spécialisé du MPO à Vancouver. Le personnel du SOGL a également donné son avis à l'administration centrale au sujet du CGRR, du manuel à l'intention des spécialistes du MPO, et de la section du MPO dans les feuilles de travail de l'ÉRÉ II.

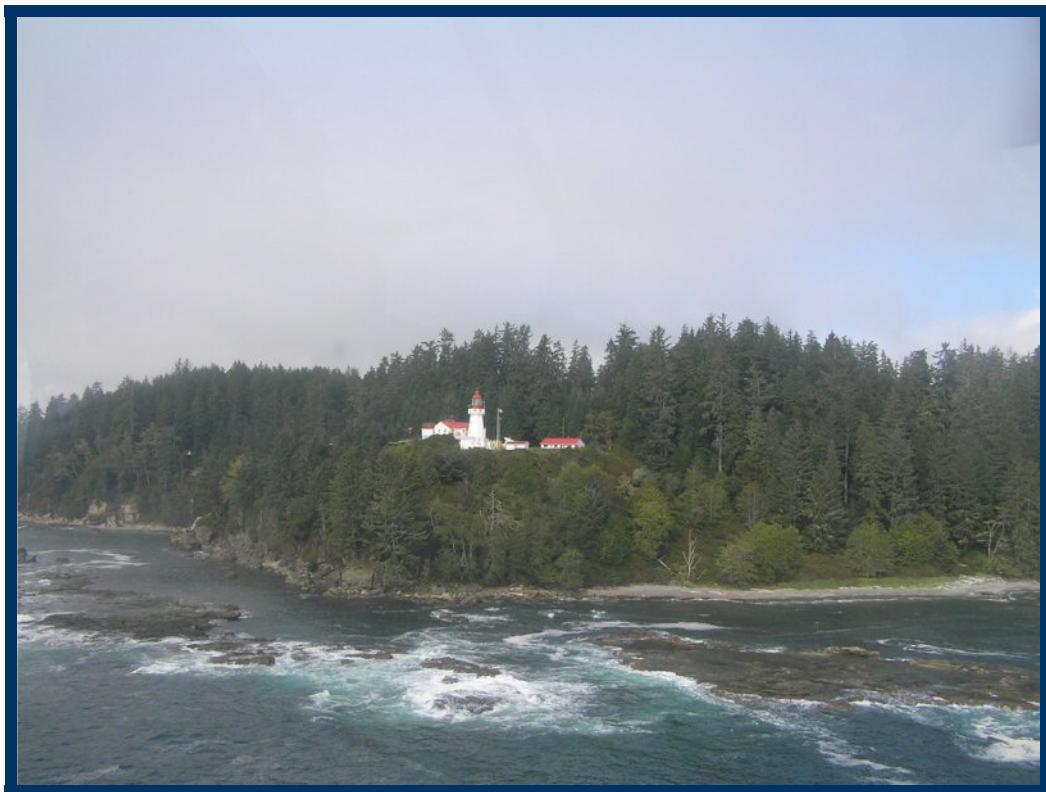
En plus des activités financées ou évaluées dans le cadre du PAASCF, le personnel du soutien spécialisé de l'Ontario a continué à participer à la planification du nettoyage de divers sites contaminés, dont certains sont la propriété du gouvernement fédéral mais qui n'ont pas été désignés à l'heure actuelle pour recevoir du financement dans le cadre du PAASCF. Le MPO a également entamé des discussions au sujet de la participation du gouvernement fédéral dans d'autres dossiers relatifs à des sites contaminés situés en Ontario, notamment l'assainissement d'emplacements de radar désaffectés dans le nord de l'Ontario (zone de transition subœkoumène).

Région du Pacifique et du Yukon

En 2004-2005, la région du Pacifique et du Yukon a fourni son apport à l'administration nationale du programme du MPO, notamment des conseils au sujet

RAPPORT ANNUEL 2004-2005
SOUTIEN SPÉCIALISÉ DU MPO DANS LE CADRE DU PAASCF

(a) de révisions du formulaire de notation ÉRÉ II, (b) du CGRR et (c) du mandat en vue de la proposition de former un groupe de coordination national du soutien spécialisé du MPO; il a également donné des conseils spéciaux à d'autres régions relativement au rôle du MPO. Le personnel du soutien spécialisé du MPO a rencontré les représentants du MAINC et du gouvernement du Yukon pour leur expliquer le rôle des spécialistes du MPO dans le PAASCF. La région a également entrepris plusieurs réunions avec EC.



Phare de la pointe Carmanah sur le sentier historique des rescapés le long de la côte ouest

Le personnel régional a assisté à deux ateliers nationaux du soutien spécialisé du MPO (en plus d'en organiser un) en y participant pleinement. Quant à la direction, le personnel a coordonné la planification et la mise en œuvre régionale du budget ainsi que la production des rapports et la dotation.

L'administration régionale a organisé des ateliers auxquels ont assisté et participé l'administration régionale et cinq régions (SCN/SBF/ICB/SCS/YRT). Le personnel a fourni un aperçu des activités et des enjeux régionaux et a coordonné une visite d'un site contaminé local faisant l'objet d'un projet d'assainissement (chantier maritime Versatile). La visite s'est avérée une occasion pour les participants de partout au pays d'en apprendre davantage en tant que groupe sur les approches, les rôles et les responsabilités du soutien spécialisé dans le contexte d'un site contaminé existant. Le site Versatile n'est pas un site fédéral contaminé.

Tableau 16 – Étude de cas : bloc des services d'entretien du parc national Glacier, en Colombie-Britannique (Parcs Canada)

Étude de cas : bloc des services d'entretien du parc national Glacier, en Colombie-Britannique (Parcs Canada)

Le soutien spécialisé du MPO a été mis au courant des problèmes de contaminants du bloc des services d'entretien du parc national Glacier de Parcs Canada (PNGPC) au cours du processus de proposition de financement pour l'exercice 2004-2005 à la fin de 2003. À ce moment, le MPO n'avait jamais visité le site ni été engagé directement. Le MPO a fourni toute l'information concernant les espèces de poissons associées au site au ministère gardien. Il était connu que certains habitats très rares et des espèces d'intérêt (p. ex., l'omble à tête plate, une des espèces figurant sur la liste bleue de la province de la Colombie-Britannique) étaient présents dans l'entourage immédiat du site. Ces ressources [l'habitat et le poisson] pouvaient être menacés en raison de l'empietement des activités d'entretien dans la zone riveraine.

Le parc national Glacier est situé au cœur du territoire traditionnel de la Première nation Secwepemc (Shuswap). La Secwepemc Fisheries Commission (SFC) avait déjà collaboré avec l'agence Parcs Canada (PC) afin de préparer un rapport indiquant : (a) les dommages causés au ruisseau; (b) les mesures de remise en état et d'atténuation visant à régler les dommages actuels et empêcher les répercussions futures. Le MPO a appuyé la SFC et a convenu d'un arrangement dans le cadre duquel la SFC poursuivrait son travail avec PC au nom du MPO.

En octobre 2004, les ministères experts du PAASCF (EC/MPO/SC) ont effectué une visite du site qui a permis de déterminer plusieurs contaminants ainsi que des préoccupations relatives à l'habitat du poisson. Par la suite, des mesures ont été recommandées (lettre d'EC à PC, novembre 2004). Au nombre des préoccupations, mentionnons : la fuite des contaminants provenant des zones de stockage et de la manipulation de combustibles et de produits chimiques; l'empietement du sable dans le ruisseau adjacent à la zone d'entretien; l'érosion permanente de la zone de stockage du sable et du sel.

Au cours de l'exercice 2004-2005, le MPO a continué de collaborer avec PC et le soutien spécialisé d'EC en procédant à l'examen des rapports de projets et en fournissant des conseils au CSD relativement à l'évaluation plus poussée du site, à l'assainissement du sol contaminé et à la remise en état du cours d'eau. L'examen a porté également sur le rapport détaillé de l'évaluation du site intitulé « Delineation of subsurface contamination, Rogers' Pass Maintenance Compound, Glacier National Park, C.-B. » par Golder Associates.

Les travaux prévus sur le site pour 2005-2006 comprennent l'enlèvement du sol contaminé et la remise en état du ruisseau Rogers Pass. Le soutien spécialisé du MPO continuera de fournir une orientation et des conseils sur l'évaluation des contaminants et les priorités de creusage, d'assainissement, de remise en état et de surveillance de l'habitat remis en état.

Dans la région du Pacifique et du Yukon, l'administration régionale globale du PAASCF est assurée par l'administration centrale régionale (ACR) à Vancouver. Toutefois, les bureaux de Whitehorse (sites du Yukon et de la région transfrontalière) et de l'ACR à Vancouver (sites de la C.-B.) offrent des services d'examen technique et un soutien spécialisé pour des projets précis et aux

RAPPORT ANNUEL 2004-2005
SOUTIEN SPÉCIALISÉ DU MPO DANS LE CADRE DU PAASCF

ministères gardiens. Par conséquent, les activités du PAASCF dans les deux régions sont examinées séparément ci-après.

Tableau 17 – Sites contaminés fédéraux dans la région du Pacifique et du Yukon

Sites contaminés fédéraux dans la région du Pacifique et du Yukon		
Sites	Ministère	Prov/Terr
Sites soumis à la remise en état et à la gestion des risques pour 2004-2005		
Agrégat de Colwood	Défense nationale	C.-B.
Baie Rock	Transports Canada	C.-B.
BC-01	Environnement Canada	C.-B.
Cap Mudge	MPO	C.-B.
Pointe Estevan	MPO	C.-B.
Île Egg	MPO	C.-B.
Pointe Chatham	MPO	C.-B.
Cap Beale	MPO	C.-B.
Pointe Carmanah	MPO	C.-B.
Pointe Pachena	MPO	C.-B.
Quatsino (île Kains)	MPO	C.-B.
Pointe Scarlett	MPO	C.-B.
Îles Trial	MPO	C.-B.
Île Langara	MPO	C.-B.
Île Lennard	MPO	C.-B.
Île Entrance	MPO	C.-B.
Île Merry	MPO	C.-B.
Île Nootka	MPO	C.-B.
Chrome Island Range	MPO	C.-B.
Île Pine	MPO	C.-B.
Île Green	MPO	C.-B.
Île Ivory	MPO	C.-B.
Île McInnes	MPO	C.-B.
Parc national Glacier	Parcs Canada	C.-B.
Mine Faro	AINC (Nord)	Yn
Mine Mount Nansen	AINC (Nord)	Yn
Mine Clinton Creek	AINC (Nord)	Yn
Mine United Keno Hill	AINC (Nord)	Yn
Total des sites ayant reçu du financement : 28		
Liste des sites prioritaires		
Agrégat de Colwood	Défense nationale	C.-B.
Baie Rock	Transports Canada	C.-B.
BC-01	Environnement Canada	C.-B.
Cap Mudge	MPO	C.-B.

RAPPORT ANNUEL 2004-2005
SOUTIEN SPÉCIALISÉ DU MPO DANS LE CADRE DU PAASCF

Pointe Estevan	MPO	C.-B.
Île Egg	MPO	C.-B.
Pointe Chatham	MPO	C.-B.
Cap Beale	MPO	C.-B.
Pointe Carmanah	MPO	C.-B.
Pointe Pachena	MPO	C.-B.
Quatsino (île Kains)	MPO	C.-B.
Pointe Scarlett	MPO	C.-B.
Îles Trial	MPO	C.-B.
Île Langara	MPO	C.-B.
Île Lennard	MPO	C.-B.
Île Entrance	MPO	C.-B.
Île Merry	MPO	C.-B.
Île Nootka	MPO	C.-B.
Chrome Island Range	MPO	C.-B.
Île Pine	MPO	C.-B.
Île Green	MPO	C.-B.
Île Ivory	MPO	C.-B.
Île McInnes	MPO	C.-B.
Parc national Glacier	Parcs Canada	C.-B.
Secteur de l'île Bonilla	MPO	C.-B.
Cap Scott	MPO	C.-B.
Île Addenbroke	MPO	C.-B.
Falaise Boat	MPO	C.-B.
Pointe Portlock	MPO	C.-B.
Pointe Dryad	MPO	C.-B.
Île Ballenas	MPO	C.-B.
Île Discovery	MPO	C.-B.
Pointe Pulteney	MPO	C.-B.
Active Pass	MPO	C.-B.
Secteur de l'île Saturna	MPO	C.-B.
Base de Victoria	MPO	C.-B.
Îles Triple	MPO	C.-B.
Mine Faro	AINC (Nord)	Yn
Mine Mount Nansen	AINC (Nord)	Yn
Mine Clinton Creek	AINC (Nord)	Yn
Mine United Keno Hill	AINC (Nord)	Yn
Total des sites classés par risque sur la liste des priorités : 41		

Le Yukon et la région transfrontalière

En 2004-2005, parmi les types de sites examinés au Yukon, on comptait quatre sites miniers insolubles du Nord dont la situation a été très médiatisée, avec

RAPPORT ANNUEL 2004-2005
SOUTIEN SPÉCIALISÉ DU MPO DANS LE CADRE DU PAASCF

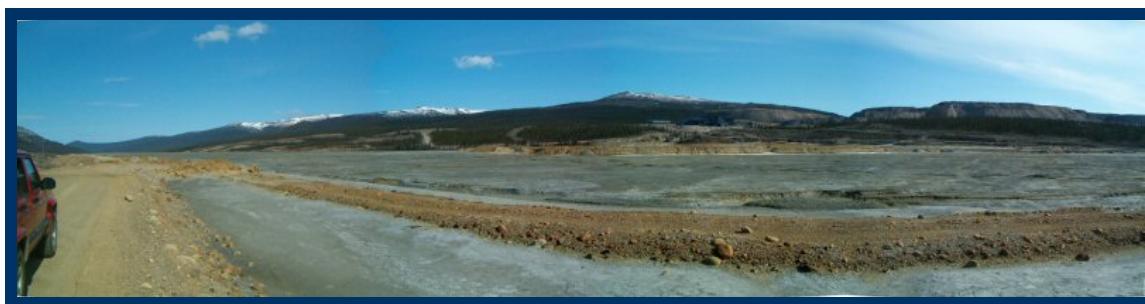
lesquels le personnel du MPO travaillait depuis longtemps. Les principales préoccupations que posent ces sites de mines abandonnées à l'égard du poisson et de l'habitat du poisson sont des scénarios possibles de perte du confinement des résidus aux digues et aux bassins de retenue. La contamination des eaux en aval pourrait nuire aux habitats du poisson et aux pêches de subsistance des Autochtones ainsi qu'aux pêches commerciales et récréatives internationales et locales qui dépendent du poisson de ces eaux.

On se préoccupe notamment des risques de rejet à court terme de contaminants causé par une défaillance catastrophique des structures de retenue et du rejet à long terme d'effluents liquides et du suintement des sites miniers. Les contaminants liés à ces sites comprennent des métaux et, dans une mesure moins importante, des produits chimiques et des hydrocarbures de traitement. Il est vital que les administrations de la municipalité et des Premières nations soient rassurées que les mesures d'assainissement ou de gestion des risques utilisées au site contaminé n'ont pas des répercussions négatives sur les pêches.

L'expérience avec l'entente-cadre finale sur les revendications territoriales du Yukon et le transfert des responsabilités en matière de gouvernance du Nord est essentielle pour l'efficacité des spécialistes du Yukon parce que ces instruments et accords définissent l'environnement administratif du territoire.

Les relations de travail de longue date avec les homologues du MPO à EC et les collègues d'AINC placent le MPO en bonne position pour assurer la prestation du PAASCF et pour procurer régulièrement des conseils sur les domaines de préoccupation ou les sites à risque élevé qui sont financés ou nouveaux. Cette capacité existante s'est avérée utile pour la mise en œuvre du programme de soutien spécialisé en 2004-2005 et est l'assise des relations de travail au sein du groupe de travail interministériel régional.

En 2004-2005, le travail visait à terminer le classement aux fins de l'ÉRÉ II de 30 propositions de projets pour obtenir du financement en 2004-2005.



Vue panoramique des plus de 55 millions de tonnes de résidus dans la vallée Rose Creek à la mine FARO

Le secteur de la Colombie-Britannique

Au cours de l'exercice 2004-2005, le MPO a fourni un soutien et des conseils spécialisés aux ministères gardiens ayant des sites contaminés fédéraux à risque

RAPPORT ANNUEL 2004-2005
SOUTIEN SPÉCIALISÉ DU MPO DANS LE CADRE DU PAASCF

élevé, notamment à Parcs Canada, au MDN, à TC, à AINC, à EC et au MPO. En plus des sites fédéraux pour lesquels on a présenté au PAASCF une demande de financement, la région du Pacifique du MPO a participé à l'examen d'un certain nombre de sites contaminés fédéraux non financés dans le cadre du programme, y compris une autorisation pour TC afin de relocaliser un ruisseau comme partie intégrante de la suppression des sols contaminés à l'aéroport de Tofino (TC), le pont Black (AINC), le ruisseau de l'aéroport (TC, MDN) et Seal Cove (MPO).

Le personnel du MPO a terminé le classement des sites posant des risques pour lesquels on a demandé du financement pour 2004-2005 et a eu recours aux notes des ÉRÉ II. Dans le cadre de ce processus d'examen par les pairs, le MPO a rencontré les organismes gardiens ou leurs conseillers. Au nombre des sites évalués en fonction des risques écologiques, mentionnons baie Rock (TC), agrégat de Colwood (MDN), BC-01 (EC), base de la Garde côtière de Victoria (MPO-GCC), et bloc des services d'entretien du parc national Glacier (Parcs Canada). De plus, conjointement avec EC, la région du Pacifique du MPO a embauché un conseiller pour classer les notes de l'ÉRÉ II des risques pour le poisson et l'habitat du poisson à 32 stations de phare gardées de la côte ouest. Dans ces cas particuliers, le MPO a participé à un examen plus exhaustif de certaines stations de phare, notamment celle de Pointe Atkinson.

Au cours de l'exercice 2004-2005, la région du Pacifique et du Yukon a travaillé activement à la mise sur pied du GTIR, lequel est présidé dans la région par les spécialistes d'EC. La région a participé pleinement aux réunions, soulignant le rôle d'expert du MPO et l'expertise à la disposition des ministères gardiens, pour la conception et la mise en œuvre des stratégies d'assainissement et d'évaluation des risques de leurs sites.

La prestation de conseils spécialisés au sujet de l'assainissement des sites contaminés fédéraux et non fédéraux est une activité continue, qui était déjà offerte avant la création du PAASCF. Par le passé, la Direction de l'habitat et de l'amélioration dans la région du Pacifique et du Yukon a travaillé en étroite collaboration avec EC pour promouvoir une approche fédérale coordonnée pour l'assainissement des sites pouvant avoir des répercussions sur le poisson et l'habitat du poisson. Au cours des 15 dernières années, la charge de travail touchant l'évaluation et l'assainissement des sites contaminés a augmenté continuellement dans la région du Pacifique. Dans bon nombre de cas, la région participait déjà de façon marquée et constante au travail sur les sites contaminés qui n'ont pas obtenu de financement du PAASCF en 2004-2005. Par exemple, dans le cadre des projets d'assainissement du port d'Esquimalt, une autorisation avait déjà été obtenue en vertu de la *Loi sur les pêches* pour relocaliser une jetée de ravitaillement au site Colwood (BFC).

Le port de Victoria, géré par TC, et le port d'Esquimalt, géré par le MDN et TPSGC, présentent des défis en matière d'assainissement parce qu'ils englobent un grand nombre de propriétés et de sites et renferment divers contaminants, notamment des BPC, des métaux (cuivre, zinc, oxyde de tributylétain), des HAP et divers hydrocarbures pétroliers. Les sources de contamination à ces sites sont aussi variées et comprennent des opérations militaires (manipulation de l'essence, galvanoplastie), les décharges d'eau d'orage municipales, les usines de gazéification, et des sites d'enfouissement municipaux et industriels. Par exemple,

la région de la baie Rock, dans le secteur supérieur du port de Victoria, était par le passé un site de développement commercial et industriel, y compris pour la gazéification du charbon, le tannage, l'exploitation de scieries, le bennage et le remplissage. Ces activités ont entraîné la contamination des sols et de l'eau souterraine autour de la baie Rock ainsi que des sédiments à l'intérieur de la baie même. Parmi les principaux éléments posant des préoccupations au site, on compte l'ammoniac, le cyanure, le combustible hydrocarboné (p. ex., huile et graisse minérales, hydrocarbures pétroliers extractibles lourds et légers), les métaux lourds, le sulfate, les HAP et les BPC.

Le MPO, avec EC et la province de la Colombie-Britannique travaillent au site de la baie Rock depuis le milieu des années 1990. Les activités récentes d'assainissement comprennent l'enlèvement et l'élimination des sols contaminés en zone sèche et des sédiments affectés par le goudron de houille au fond de la baie. Par suite de l'examen d'une proposition visant à modifier l'habitat du poisson, en avril 2004, le MPO a accordé une autorisation en vertu de la *Loi sur les pêches* à Transports Canada et à BC Hydro and Power Authority afin de permettre une modification nuisible, la perturbation et la destruction de l'habitat du poisson pour l'assainissement des substrats intertidaux et infralittoraux peu profonds à l'intérieur de la baie Rock. Le MPO continuera d'examiner et de fournir des conseils spécialisés pour ce site et d'autres sites fédéraux à l'intérieur des ports de Victoria et d'Esquimalt.



**Barils renfermant des déchets
devant être traités à la mine Mount Nansen**

5. RAPPORT FINANCIER

Le **tableau 18** présente un résumé financier comparatif pour les exercices de 2003-2004 et de 2004-2005. En 2004-2005, le MPO a reçu 2 millions de dollars pour 12 employés à temps pleins (ETP) et la mise en œuvre du programme.

Tableau 18 – Dépenses prévues comparativement aux dépenses réelles en 2004-2005

	Dépenses prévues		Dépenses réelles	
	2003-2004	2004-2005	2003-2004	2004-2005
Salaires	560 000	840 000	271 016	662 119
RASE	112 000	168 000	54 203	132 424
E&E	577 200	882 800	279 891	469 715
Sous-total :	1 249 200	1 890 800	605 110	1 264 258
Aménagement TPSGC	72 800	109 200	72 800	109 200
Ajustement RASE			57 797	35 576
Écart			36 504	110 966
Report à un exercice ultérieur*			549 789	370 000
Transfert de la RCN au BCE**				110 000
Total pour le soutien spécialisé	1 322 000	2 000 000	1 322 000	2 000 000

* Report de 40 000 \$ de salaire et de 330 000 \$ pour E&E

** Transfert au Bureau de la coordination de l'environnement de 70 000 \$ pour les salaires et de 30 000 \$ pour E&E

Fonds excédentaires réaffectés

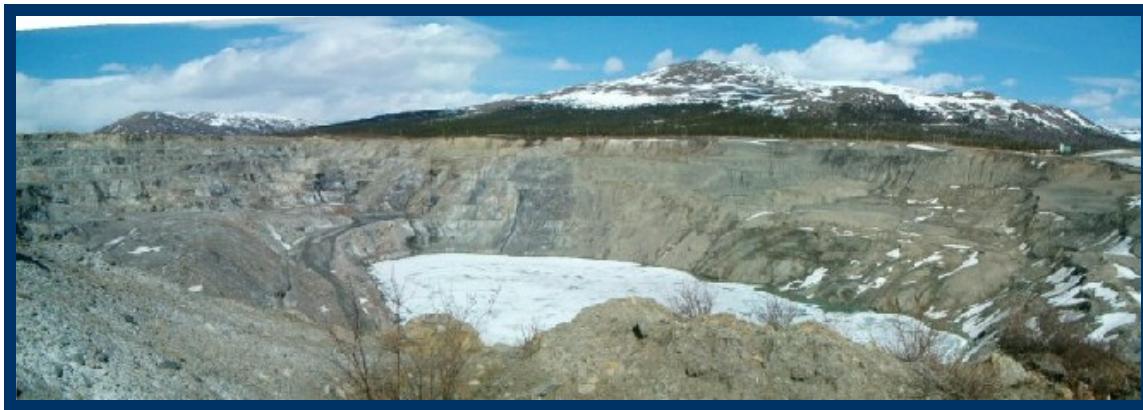
Tel qu'indiqué dans le rapport annuel 2003-2004, 549 789 \$ des fonds du soutien spécialisé du MPO ont été retournés au Secrétariat du programme pour être réaffectés ultérieurement au travail d'assainissement réalisé par les organismes gardiens aux sites de la caserne Harvey (MDN) et de BC-01 (EC).

Résumé des ressources humaines pour 2004-2005

L'affectation des ressources en années-personnes est illustrée au **tableau 19**.

Tableau 19 – Affectation en années-personnes au MPO dans le cadre du PAASCF en 2004-2005

ETP	AC	RÉGIONS	Total
Financés	3	9,0	12
Dotés	1,46	7,7	9



**Carrière de la mine de Vangorda sur le plateau Vangorda;
partie du grand complexe de la mine Faro**

Ressources du soutien spécialisé du MPO

Au cours de l'exercice 2004-2005, bien que des ressources adéquates aient été fournies pour des spécialistes par le biais des présentations précédentes au CT, le Ministère n'a pas réussi à pourvoir en personnel à sa capacité puisque le transfert réel des fonds au Ministère a été effectué alors que l'exercice était bien avancé.

Cependant, les postes ont été pourvus à l'administration centrale et la dotation régionale a été faite à titre intérimaire par le recours à des affectations temporaires (parfois en rotation) du personnel de la gestion de l'habitat possédant une expérience de travail analogue. Dans les régions, où les charges de travail prévues nécessitaient moins d'un employé à temps plein ou en raison de la nature géographique de la région, on a assigné aux membres du personnel des responsabilités partielles pour les activités du PAASCF et les ressources ont été affectées en conséquence. Des entrepreneurs ont été engagés (principalement à l'administration centrale) afin d'aider à la mise en œuvre du rôle du MPO dans le cadre du PAASCF.

L'affectation tardive des ressources a également causé des difficultés sur le plan des visites de sites, étant donné la limitation liée au temps, puisque plusieurs sites sont situés dans des régions éloignées. On a aussi dû reporter le début de certaines activités prévues, ce qui explique une partie des fonds excédentaires en 2004-2005. Grâce à l'achèvement du CGRR du soutien spécialisé du MPO, aux plans d'activités, à un processus de dotation dynamique et au renforcement du processus consultatif du soutien spécialisé du MPO, les fonds affectés au soutien spécialisé du MPO devraient être utilisés pleinement lors du prochain exercice.

6. PROCHAINES ÉTAPES POUR 2005-2006

Au cours du prochain exercice en 2005-2006, le soutien spécialisé du MPO centrera ses efforts à renforcer sa contribution actuelle au programme et à arriver à un accord avec l'amélioration du programme proposée par le Secrétariat du PAASCF qui, entre autres changements, vise à élargir l'admissibilité des projets. En plus de commander certains rajustements au PAASCF et au CGRR pour le soutien

spécialisé du MPO, un programme amélioré représenterait à coup sûr une hausse de niveau d'effort et de l'étendue du travail exigé du personnel du soutien spécialisé du MPO dans la prestation de conseils scientifiques et du soutien technique aux ministères gardiens et au Secrétariat du programme.

L'admissibilité élargie au financement de projets se traduit forcément par des sites supplémentaires à visiter et à évaluer, ce qui augmente la charge de travail. Le personnel régional du MPO continuera à travailler avec les ministères et les organismes gardiens en leur fournissant d'excellents conseils spécialisés, et le personnel fera un suivi des activités d'assainissement et de gestion des risques sur les sites afin d'assurer la protection du poisson et de l'habitat du poisson et de faire la promotion du respect des règlements et des lois du gouvernement fédéral s'y rattachant.

Le MPO relève actuellement les défis auxquels il a été confronté dans la mise en œuvre de ce programme. Le soutien spécialisé du MPO continuera d'élaborer ses mesures en matière de gestion du programme (un cadre pour le rôle de soutien spécialisé du MPO) et d'améliorer la qualité de la prestation du programme de soutien spécialisé en parallèle avec les propres objectifs du Ministère à long terme. En 2005-2006, le MPO est prêt à mettre en œuvre un programme de soutien spécialisé renforcé.

La planification préliminaire des activités du prochain exercice a permis d'établir les priorités suivantes pour 2005-2006 :

- accélérer la capacité en matière de dotation, plus particulièrement au nord du 60^e parallèle;
- améliorer davantage les systèmes et concevoir des outils de gestion de l'information à titre de base pour la production de rapports et la responsabilisation améliorée;
- continuer à rédiger des manuels à l'intention des intervenants ainsi que d'autres documents d'orientation;
- évaluer les besoins en matière de formation à l'interne et à l'externe;
- travailler avec le Secrétariat du PAASCF à rationaliser et à améliorer les procédures et les critères relatifs à l'évaluation des risques pour l'environnement (orientation relative à l'ÉRÉ de niveau 2); et
- effectuer des visites des sites éloignés.

7. CONCLUSIONS

Le rôle de soutien spécialisé du Ministère dans le cadre du PAASCF a été bien expliqué précédemment dans le présent rapport et il est bien défini dans le CGRR pour le soutien spécialisé au PAASCF du MPO. En 2004-2005, le MPO a utilisé les ressources fournies par le CT dans le but de gérer son personnel, de fournir des services liés au programme et d'assurer la responsabilité de la gestion du programme.

Au cours du présent exercice, le soutien spécialisé du MPO a continué de concevoir et d'améliorer les outils de gestion interne du programme, notamment les stratégies de travail en fonction des ressources, les plans d'affectation et de dotation, la gestion améliorée de l'information, l'ébauche de documents

RAPPORT ANNUEL 2004-2005
SOUTIEN SPÉCIALISÉ DU MPO DANS LE CADRE DU PAASCF

d'orientation et l'organisation d'un atelier national à l'intention des intervenants du MPO. On a également tenu compte de possibilités de formation à l'interne et pour le personnel responsable des sites financés dans le cadre du PAASCF au sein des ministères gardiens.

Le soutien spécialisé du MPO a appuyé plus de 15 ministères gardiens par l'évaluation adéquate des risques ou l'examen par les pairs des risques écologiques dans 94 sites à risque élevé désignés; il les a aidés en visitant les sites, en examinant et en produisant des rapports relativement aux 58 sites recevant du financement dans le cadre du PAASCF pour leur assainissement ou la gestion des risques par les ministères gardiens. En outre, le soutien spécialisé du MPO a fourni des conseils d'expert pour des sites situés en Nouvelle-Écosse, en Saskatchewan et ailleurs, ne faisant pas techniquement partie du PAASCF, mais présentant un intérêt pour le gouvernement fédéral.

Lorsqu'on a demandé au soutien spécialisé du MPO de conseiller le Secrétariat du PAASCF, il a fourni des conseils par l'intermédiaire du GTGLC et, à l'échelle régionale, par le biais des GTIR. De l'aide a été fournie au Secrétariat et à EC dans l'application des techniques d'évaluation des risques pour l'environnement et des méthodes de classement des risques en évaluant les indicateurs et en améliorant la prestation du processus d'ÉRÉ et la gestion de l'information liée au PAASCF.

Bien que plusieurs des activités de soutien spécialisé du MPO étaient menées avant la création du PAASCF, le programme procure une approche uniforme sur le plan national pour s'attaquer aux préoccupations touchant le poisson et l'habitat du poisson à plusieurs sites contaminés fédéraux posant des risques élevés au Canada.

Les priorités suivantes du soutien spécialisé du MPO avaient été déterminées dans le rapport 2003-2004 et ont été réalisées en 2004-2005 :

- élaborer un plan de travail 2004-2005 et un plan de travail pluriannuel pour les sites contaminés (2005-2008);
- fournir des possibilités en matière de dotation;
- préparer du matériel d'orientation à l'intention des intervenants du MPO;
- terminer le cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats pour le programme de soutien spécialisé du MPO pour les sites contaminés;
- créer un comité national pour la gestion des sites contaminés fédéraux au MPO; et
- offrir un atelier national du MPO pour les sites contaminés fédéraux.

8. ANNEXES

Annexe A – Sites contaminés fédéraux désignés pour faire l'objet d'une évaluation

Sites contaminés fédéraux désignés pour faire l'objet d'une évaluation, financés dans le cadre du PAASCF en 2004-2005			
Nom du site	Ministère	Région	Province
Pâturages (60 au Manitoba et en Saskatchewan)	Agriculture et Agroalimentaire Canada	C&A	Alb.
Entrepôt Dauphin de l'administration du rétablissement agricole des Prairies	Agriculture et Agroalimentaire Canada	C&A	Man.
Jerseyville	Agriculture et Agroalimentaire Canada	C&A	Ont.
Avondale	Agriculture et Agroalimentaire Canada	C&A	Ont.
Passage frontalier Wild Horse	Agence des services frontaliers du Canada	C&A	Alb.
Passage frontalier Big Beaver	Agence des services frontaliers du Canada	C&A	Sask.
Passage frontalier Willow Creek	Agence des services frontaliers du Canada	C&A	Sask.
Laboratoire Calgary	Agence canadienne d'inspection des aliments	C&A	Alb.
Station de quarantaine pour animaux de North Portal	Agence canadienne d'inspection des aliments	C&A	Alb.
Station de quarantaine pour animaux de Nisku	Agence canadienne d'inspection des aliments	C&A	Alb.
Station d'inspection des animaux de Coutts	Agence canadienne d'inspection des aliments	C&A	Alb.
Laboratoire d'Ottawa (Nepean)	Agence canadienne d'inspection des aliments	C&A	Ont.
Ancien champ de tir de l'établissement de Bowden	Corrections Canada	C&A	Alb.
Site d'enfouissement de la carrière de l'établissement Frontenac	Corrections Canada	C&A	Ont.
Secteur de Wise Point	AINC (Nord)	C&A	T. N.-O.
El Bonanza	AINC (Nord)	C&A	T. N.-O.
Secteur du Cap Young	AINC (Nord)	C&A	NU
Lac Regan	AINC (Nord)	C&A	NU
Observatoire de localisation mondial à Priddis	RNCAN	C&A	Alb.

RAPPORT ANNUEL 2004-2005
SOUTIEN SPÉCIALISÉ DU MPO DANS LE CADRE DU PAASCF

Réservoir souterrain, lacs Waterton	Parcs Canada	C&A	Alb.
Entreposage de barils, lacs Waterton	Parcs Canada	C&A	Alb.
Jasper C1 - bloc des services d'entretien du parc national Jasper	Parcs Canada	C&A	Alb.
Jasper C3 – lotissement urbain du site S	Parcs Canada	C&A	Alb.
Dépotoir, lacs Waterton	Parcs Canada	C&A	Alb.
Sites de construction, mont Riding, île Boreal	Parcs Canada	C&A	Man.
Petits sites anciens d'enfouissement de mont Riding	Parcs Canada	C&A	Man.
Stationnement de Trenton, centre de l'Ontario	Parcs Canada	C&A	Ont.
Brise-lames de Waskesiu, Nord des Prairies	Parcs Canada	C&A	Sask.
Shamattawa, détachement	GRC	C&A	Man.
Fort McPherson, détachement	GRC	C&A	T. N.-O.
Deline, détachement	GRC	C&A	T. N.-O.
Île Holman, détachement	GRC	C&A	T. N.-O.
Tulita, détachement	GRC	C&A	T. N.-O.
Windsor, détachement	GRC	C&A	Ont.
Ottawa- collège	GRC	C&A	Ont.
Lac Moose, détachement	GRC	C&A	Sask.
Aéroport d'Iqaluit	Transports Canada	C&A	NU
Aéroport de baie Resolute	Transports Canada	C&A	NU
Station d'inspection des animaux de Woodstock	Agence canadienne d'inspection des aliments	MAR	N.-B.
Laboratoire Dartmouth	Agence canadienne d'inspection des aliments	MAR	N.-É.
Baddeck, détachement	GRC	MAR	N.-É.
Ingonish Beach - détachement + 4 logements familiaux	GRC	MAR	N.-É.
Port Sheet + 3 logements familiaux	GRC	MAR	N.-É.
Poste d'inspection des véhicules, Port Aux Basques	Agence canadienne d'inspection des aliments	T.-N.-L.	T.-N.-L.
LBD- Forteau - détachement plus 2 logements familiaux	GRC	T.-N.-L.	T.-N.-L.
Glovertown -	GRC	T.-N.-	T.-N.-L.

RAPPORT ANNUEL 2004-2005
SOUTIEN SPÉCIALISÉ DU MPO DANS LE CADRE DU PAASCF

détachement + 1 logement familial		L.	
Anthony - détachement plus 3 logements familiaux	GRC	T.-N.-L.	T.-N.-L.
Port Breton - dét. + 4 logements familiaux	GRC	T.-N.-L.	T.-N.-L.
Port Saunders – dét. plus 5 logements familiaux	GRC	T.-N.-L.	T.-N.-L.
Bay D'Espoir	Transports Canada	T.-N.-L.	T.-N.-L.
Passage frontalier Roosville	Agence des services frontaliers du Canada	P&Y	C.-B.
Passage frontalier Cascade	Agence des services frontaliers du Canada	P&Y	C.-B.
Laboratoire Willingdon Green	Agence canadienne d'inspection des aliments	P&Y	C.-B.
Station d'inspection des animaux de Kingsgate	Agence canadienne d'inspection des aliments	P&Y	C.-B.
Établissement Matsqui, installation de chauffage centralisé	Corrections Canada	P&Y	C.-B.
BC-01	EC	P&Y	C.-B.
Ruisseau Sheep, Arctique de l'Ouest	Parcs Canada	P&Y	Yn
Coquitlam Range	GRC	P&Y	C.-B.
Ruisseau Alexis Creek, détachement	GRC	P&Y	C.-B.
Ruisseau Telegraph, détachement	GRC	P&Y	C.-B.
Wells - détachement	GRC	P&Y	C.-B.
Masset - détachement	GRC	P&Y	C.-B.
Aéroport Sandspit	Transports Canada	P&Y	C.-B.
Aéroport international de Whitehorse	Transports Canada	P&Y	Yn
Station de quarantaines pour animaux de Mirabel	Agence canadienne d'inspection des aliments	Qué.	Qué.
Installation de recherche minière à Val d'Or	RNCAN	Qué.	Qué.
Mingan, Ancien phare de la petite Île-au-marteau	Parcs Canada	Qué.	Qué.
Rimouski - détachement	GRC	Qué.	Qué.
Lac Mégantic - détachement	GRC	Qué.	Qué.
Rivière-du-Loup, détachement	GRC	Qué.	Qué.
Coaticook - détachement	GRC	Qué.	Qué.
Joliette- détachement	GRC	Qué.	Qué.
St-Hyacinthe -	GRC	Qué.	Qué.

RAPPORT ANNUEL 2004-2005
SOUTIEN SPÉCIALISÉ DU MPO DANS LE CADRE DU PAASCF

détachement			
Quai de Kégaska	Transports Canada	Qué.	Qué.
Quai de La Tabatière	Transports Canada	Qué.	Qué.
Quai de Natashquan	Transports Canada	Qué.	Qué.
Quai de Harrington Harbour	Transports Canada	Qué.	Qué.
Sites contaminés fédéraux désignés pour faire l'objet d'une évaluation, non financés dans le cadre du PAASCF en 2004-2005			
Nom du site	Ministère	Région	Province
Champ d'essais Suffield	MDN	C&A	Alb.
Évaluation du polygone de tir aérien de la 4 ^e escadre	MDN	C&A	Alb.
Hôtel Prince of Wales, lacs Waterton	Parcs Canada	C&A	Alb.
Fosse à déchets commerciale, lacs Waterton	Parcs Canada	C&A	Alb.
Centre d'instruction du secteur de l'Ouest, Wainright	MDN	C&A	Alb.
Putakawagan, détachement	GRC	C&A	Man.
Mine Camlaren	AINC (Nord)	C&A	T. N.-O.
Bullmoose	AINC (Nord)	C&A	T. N.-O.
Lac Indin	AINC (Nord)	C&A	T. N.-O.
Station Reindeer	AINC (Nord)	C&A	T. N.-O.
Caches à carburant de Quttinirpaaq, Nunavut	Parcs Canada	C&A	NU
Lac non nommé n° 2	AINC (Nord)	C&A	NU
Secteur n° 2 du golfe Coronation	AINC (Nord)	C&A	NU
Lac Rusty	AINC (Nord)	C&A	NU
Marais de l'établissement Pittsburgh	Corrections Canada	C&A	Ont.
BFC de Petawawa	MDN	C&A	Ont.
Moose Jaw	Agriculture et Agroalimentaire Canada	C&A	Sask.
La Loche - détachement	GRC	C&A	Sask.
Consolidated Beta Gama	AINC (Nord)	C&A	NU
Harrington	Agriculture et Agroalimentaire Canada	Golfe	Î.-P.-É.
Kentville	Agriculture et Agroalimentaire Canada	MAR	N.-É.
Système de chauffage centralisé du pénitencier de Dorchester	Corrections Canada	MAR	N.-B.
St. John's	Agriculture et Agroalimentaire Canada	T.-N.-L.	T.-N.-L.

RAPPORT ANNUEL 2004-2005
SOUTIEN SPÉCIALISÉ DU MPO DANS LE CADRE DU PAASCF

Springdale, détachement-att. logement familial	GRC	T.-N.-L.	T.-N.-L.
Port aux Basques	Transports Canada	T.-N.-L.	T.-N.-L.
Fortune Harbour	Transports Canada	T.-N.-L.	T.-N.-L.
Port de Marystow	Transports Canada	T.-N.-L.	T.-N.-L.
Station-service, Long Beach, côte de la C.-B.	Parcs Canada	P&Y	C.-B.
Nelson - détachement	GRC	P&Y	C.-B.
Aéroport de Lac-Watson	Transports Canada	P&Y	Yn
Lac St-Pierre, munitions explosives non explosées	MDN	Qué.	Qué.
Sept-Îles - détachement	GRC	Qué.	Qué.
Trois-Rivières - détachement	GRC	Qué.	Qué.
Quai de Rimouski	Transports Canada	Qué.	Qué.
Quai de gros Cacouna	Transports Canada	Qué.	Qué.

Évaluations de catégories nationales

Projet financé	Ministère
Grandes installations en particulier, phase 3	Ministère des Pêches et Océans
Stations de phare	Ministère des Pêches et Océans
Ports pour petits bateaux	Ministère des Pêches et Océans
Stations hydrométriques, phase 3	Environnement Canada
Sites d'enfouissement de l'Escarpeinent Sud	Ministère de la Défense nationale
Sites de relais radioélectrique (62)	Gendarmerie royale du Canada
Divers emplacements, quartiers de transition	Gendarmerie royale du Canada
Laboratoire d'hydraulique	Agriculture et Agroalimentaire Canada
Îles, logements familiaux	Gendarmerie royale du Canada
Projet non financé	Ministère
Secteur essais	Ministère de la Défense nationale

Annexe B - Abréviations

AC	Administration centrale
ACR	Administration centrale régionale
AINC	Affaires indiennes et du Nord canadien
BCE	Bureau de la coordination de l'environnement
C.-B.	Colombie-Britannique
CCGR	Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats
CCME	Conseil canadien des ministres de l'environnement
CSD	Commandant sous-divisionnaire
DCE	Dichloroéthylène
DGE-EC	Direction de la gérance de l'environnement - Environnement Canada
DSPH	Direction des services du programme de l'habitat
EC	Environnement Canada
EE	Évaluation environnementale
ÉPR	Évaluation préalable des risques
ÉRÉ	Évaluation du risque écologique
ETP	Employés à temps pleins
GCC-MPO	Garde côtière canadienne - Ministère des Pêches et Océans
GRC	Gendarmerie royale du Canada
GTGLC	Groupe de travail sur la gestion des sites contaminés
GTIR	Groupe de travail interministériel régional
HAP	Hydrocarbures poly-aromatiques
ICB	Intérieur de la Colombie Britannique
ISCF	Inventaire des sites contaminés fédéraux du Conseil du Trésor
LA	Lettre d'accord
MDN	Ministère de la Défense nationale
MPO	Ministère des Pêches et Océans
PAASCF	Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux Programme des affaires indiennes et inuit du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien
PAII-AINC	Programme des affaires du Nord (Affaires indiennes et du Nord canadien)
PAN	Diphényles polychlorés
PBC	Agence Parcs Canada
PC	Réseau avancé de préalerte
RAPA	Suivi des activités de programme de l'habitat
SAPH	Secteur du bas Fraser
SC	Santé Canada
SCN	Système de classification national (CCME)
SCN	Secteur de Côte du Nord
SCS	Secteur de Côte du Sud
SCT	Secrétariat du Conseil du Trésor
SE-MPO	Services écologiques - Ministère des Pêches et Océans
SFC	Station des Forces canadiennes
SMA	Sous-ministre adjoint
SOGL	Secteur de l'Ontario et des Grands Lacs
TC	Transports Canada
TCE	Tétrachloroéthylène

RAPPORT ANNUEL 2004-2005
SOUTIEN SPÉCIALISÉ DU MPO DANS LE CADRE DU PAASCF

TPSGC Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
UICN Union mondiale pour la nature
YRT Yukon et rivières transfrontalières